

---

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

---

**Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2020**

**Conseil municipal du 13 Novembre 2019**

## **INTRODUCTION**

### **CHAPITRE 1 : DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES NATIONALES QUI PÈSENT SUR L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**A - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET FISCAL DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE**

**B - LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES**

**C - LES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES, LEURS IMPACTS POUR LA VILLE DE PANTIN**

### **CHAPITRE 2 : COMPRENDRE LE CONTEXTE LOCAL POUR PRENDRE PLEINEMENT LA MESURE DES ENJEUX**

**A – LE DÉPLOIEMENT DE LA MÉTROPOLE SE POURSUIT DANS UN CONTEXTE INCERTAIN**

**B – UN CONTEXTE FINANCIER QUI CONTRAINT L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2020**

### **CHAPITRE 3 : LES GRANDES MASSES ET LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2020**

**A – UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTAIRE ET RIGOUREUSE COMBINÉE A DES EFFORTS DE GESTION DANS UN CONTEXTE FINANCIER DÉGRADÉ**

**B - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**C – LES PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2020**

**D – LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES**

## **CONCLUSION**

## **Introduction**

Préalablement au vote du budget, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de passer en revue les orientations budgétaires de la commune et d'informer sur sa situation financière.

Cette préparation budgétaire s'inscrit dans un contexte persistant de demandes d'efforts supplémentaires aux collectivités et de moindre intervention de l'État.

2019 a été marqué par un effort significatif de la commune pour améliorer le pouvoir d'achat des pantinois et des agents de la commune : diminution des tarifs (200 k€), instauration d'une prime d'aide à l'acquisition de véhicule « propres » (300 k€), l'augmentation du nombre de places pour les séjours vacances, le versement d'une prime exceptionnelle (350 k€) et la revalorisation du régime indemnitaire des agents (1,4 M€). Les effets positifs de ces mesures sur le pouvoirs d'achat perdurent en 2020.

Dans ce contexte où les besoins en services sont réaffirmés par la population, l'objectif de maintenir un haut niveau de service public local de qualité pour les pantinois et de conserver un niveau important d'investissement tout en respectant la stratégie financière qui repose sur quatre éléments :

- la garantie d'un taux d'épargne brute supérieure à 14%<sup>1</sup> \*
- le maintien d'une fiscalité maîtrisée : plus aucune augmentation des taux d'impôts jusqu'à la fin du mandat,
- la stabilisation de l'encours de dette en deçà de 100 M€ en conservant une capacité de désendettement de moins de 7 ans,
- la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux d'environ 17 M€ en charge nette.

<sup>1</sup>Le taux d'épargne brute est obtenue par la formule suivante : (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) / recettes de fonctionnement

# CHAPITRE 1 : DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES NATIONALES QUI PÈSENT SUR L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## A- LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET FISCAL DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

### 1. Le contexte économique international

Alors que la croissance mondiale devait atteindre 3,9 % en 2018 et 2019, d'importantes incertitudes ont conduit à revoir les prévisions à la baisse. Le contexte économique mondial est en effet marqué par de fortes tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, l'indétermination des conditions du Brexit et la montée de tensions géopolitiques, orientant à la hausse les prix de l'énergie.

Le Fonds Monétaire International estime ainsi que la croissance mondiale devrait atteindre 3,2 % en 2019, puis 3,5 % en 2020. Ce rebond de croissance est néanmoins précaire, reposant sur une stabilisation dans les pays émergents et les pays en développement aujourd'hui en difficulté, et sur des progrès dans le règlement des différends commerciaux.

### 2. Le contexte économique européen

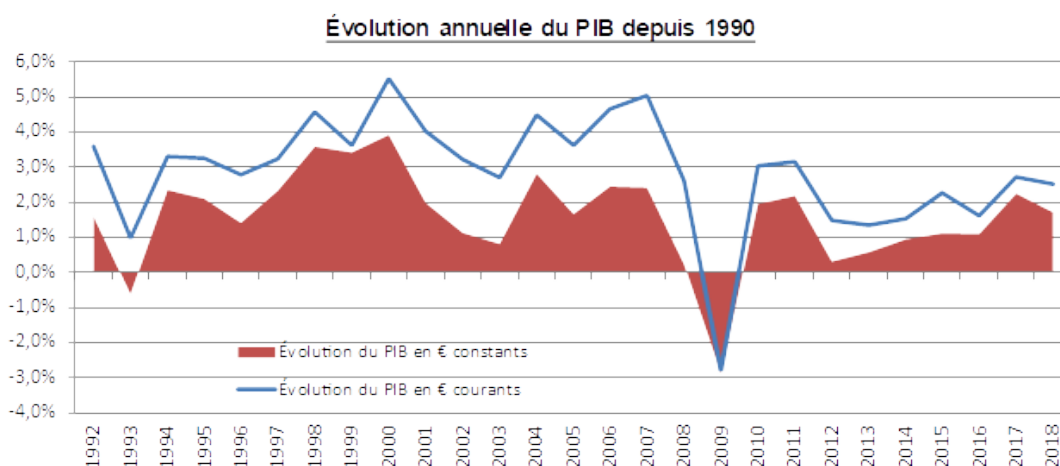
En Europe, les incertitudes sont également nombreuses. Les risques politiques sont particulièrement importants cette année, avec des inquiétudes quant à l'Italie et aux modalités de sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne.

Face à ce contexte particulièrement tendu, la Banque Centrale Européenne a choisi d'abaisser ses taux directeurs, dans un effort pour stimuler la croissance et l'inflation. Après avoir abaissé son taux de facilité de dépôt, elle prévoit que ses taux directeurs n'excéderont pas leur niveau actuel, et ce tant que les perspectives d'inflation ne convergeront pas durablement mais un niveau proche de, mais inférieur à 2 %. Ce prisme baissier des taux d'intérêt augure de conditions de financement favorables pour les collectivités territoriales.

### 3. Le contexte économique français

#### 3.1 Une croissance qui fléchirait en 2019 et 2020

En 2018, le PIB a enregistré une croissance nominale de +1,7% contre +2,2% en 2017. En euros courants, la croissance atteint 2,5% contre 2,7% en 2017. Sur cet indicateur, l'année 2018 ressort comme une année « moyenne » avec la 4<sup>ème</sup> plus forte progression des 10 derniers exercices.



Source : FCL – Gérer la Cité

Pour les exercices 2019 et 2020, les hypothèses du gouvernement sont respectivement de 1,4% et 1,3%. Ces hypothèses, proches de celles émises par de grands instituts de prévisions ont été jugées atteignables et plausibles par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) dans son avis du 23 septembre 2019.

PIB en volume	2019	2020	2021	2022
PLF 2020	+1,4%	+1,3%		
LPFP 2018-2022 (déc 2017)	+1,7%	+1,7%	+1,7%	+1,8%
FMI (juillet 2019)	+1,3%	+1,4%	+1,5%	+1,5%
Commission Européenne (Juillet 2019)	+1,3%	+1,3%		
Banque de France (Septembre 2019)	+1,3%	+1,3%	+1,4%	
Concensus des Banques (sept 2019)	+1,3%	+1,3%	+1,5%	

Source : FCL – Gérer la Cité

La croissance se situerait ainsi en dessous du scénario retenu dans la loi de programmation des finances publiques. L'écart avec les prévisions initiales risque de se creuser davantage, dans la mesure où ces hypothèses ne tiennent pas compte de l'effet d'un Brexit dur, qui pourrait amputer la croissance française de 0,5 % selon le HCFP.

### 3.2 Une forte décélération de l'inflation en 2019, qui pourrait se confirmer en 2020

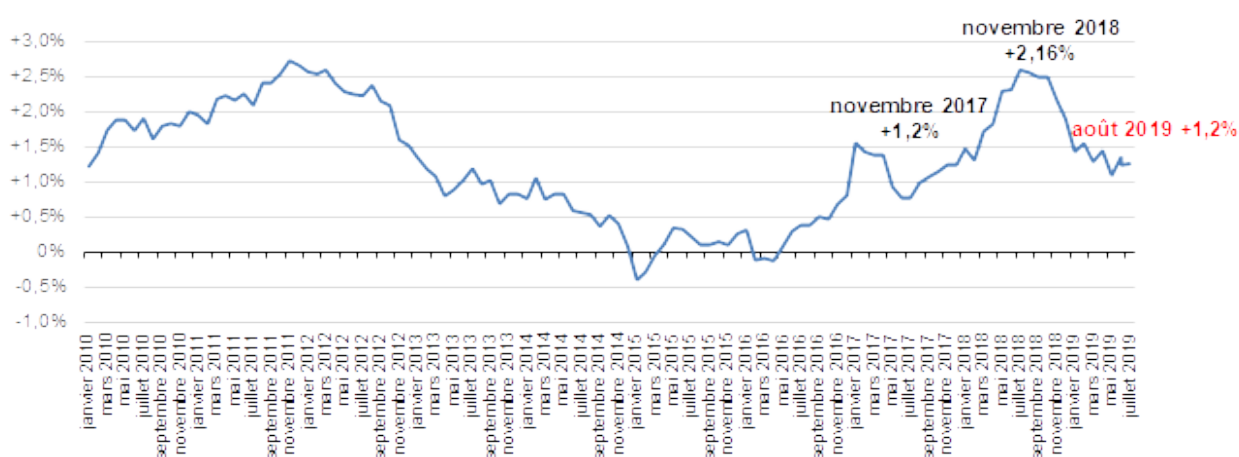
Les hypothèses du gouvernement associées à la loi de finances sont **une inflation limitée à 1,2%** en 2020 (même niveau anticipé qu'au titre de 2019). Le recul observé par rapport à 2018 s'expliquerait essentiellement par la moindre contribution des produits pétroliers. A l'inverse, des tensions sur ces derniers (exemple de l'effet de la destruction d'infrastructures pétrolières saoudiennes) pèseraient à la hausse sur l'inflation.

Inflation moyenne annuelle	2019	2020	2021	2022
PLF 2020	+1,2%	+1,2%		
LPFP 2018-2022 (déc 2017)	+1,1%	+1,4%	+1,8%	+1,8%
FMI (juillet 2019)	+1,3%	+1,5%	+1,6%	+1,7%
Commission Européenne (Juillet 2019)	+1,3%	+1,4%		
Banque de France (Septembre 2019)	+1,3%	+1,1%	+1,3%	
Concensus des Banques (sept 2019)	+1,3%	+1,4%	+1,4%	

Source : FCL – Gérer la Cité

Ce net ralentissement du niveau d'inflation, observé depuis janvier 2019, pèse sur la revalorisation forfaitaire des bases. En effet, depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés.

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : FCL – Gérer la Cité

Ainsi, après avoir atteint +2,2 % en 2019, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives devrait retrouver un

niveau en deçà de celui de 2018, autour de +1%. Elle ne s'appliquera néanmoins pas aux locaux professionnels et commerciaux concernés par la réforme des valeurs locatives de 2017 – pour lesquels l'évolution moyenne des tarifs par catégorie et départements sert à l'indexation –.

En effet, à propos de la fiscalité, il convient de préciser qu'à partir de l'année 2019, les bases de foncier bâti professionnel sont estimées de manière différenciée par rapport aux bases d'habitation.

En effet, depuis l'année 2017, la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels s'applique, et les valeurs locatives des locaux professionnels sont estimées à partir d'une grille tarifaire départementale, mise à jour chaque année. L'évolution des tarifs doit refléter les évolutions de loyer sur le territoire.

En 2018, les grilles tarifaires n'avaient pas été mises à jour et les valeurs locatives professionnelles comme d'habitation avaient été revalorisées à partir de revalorisations forfaitaires.

En 2019, de nouvelles grilles tarifaires ont été publiées. Ces grilles appliquent la hausse des loyers à la grille publiée en 2017, et non à la grille revalorisée de 2018. Ainsi, on constate entre 2018 et 2019 une baisse des tarifs appliqués aux locaux professionnels, baisse moyenne de 1% sur le territoire du département.

Ainsi, pour l'avenir, une évolution de ces tarifs inférieure à celle de la revalorisation forfaitaire est utilisée par prudence.

#### 4. Le contexte du financement des collectivités locales

En maintenant un taux de refinancement à 0 % et en confirmant qu'aucune augmentation n'est à prévoir prochainement, la Banque Centrale Européenne permet aux banques de pouvoir se financer sans frais auprès d'elle. Ces dernières devraient ainsi abaisser les taux qu'elles pratiquent auprès de leurs clients, proposant des conditions de financement particulièrement confortables pour les collectivités locales.

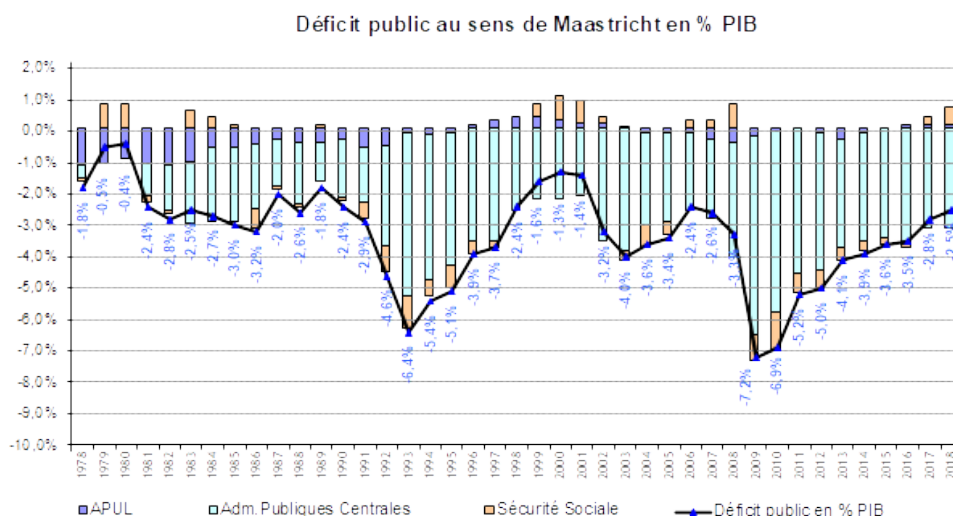
Les établissements bancaires profitent en effet de ce contexte pour appliquer des marges plus élevées qu'en 2018 et accroître leur rentabilité sur le secteur du financement public local - qui s'était détérioré progressivement jusqu'en 2018 en raison de la baisse des marges bancaires - tout en proposant des taux fixes très bas.

Le secteur bancaire reste néanmoins à surveiller de près avec notamment l'évolution des marges bancaires, le retrait de certains établissements comme la banque Allemande PBB, la fusion à venir des offres La Banque Postale et CDC.

## B- LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

- **Le contexte institutionnel : la trajectoire des finances publiques ajustée**

La loi de finances (LFI) 2019 retenait pour 2018 un déficit de 2,6% du PIB. Il s'est révélé être finalement un peu plus faible avec 2,5% du PIB.



Source : FCL – Gérer la Cité

En signant le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire, la France s'est notamment engagée à maintenir un déficit public inférieur à 3 % du PIB. Depuis 2009, la France faisait l'objet d'une procédure pour déficit excessif par la Commission Européenne, procédure désormais terminée.

Une nette amélioration du déficit public se laisse en effet observer : en 2018, le déficit public était de 59,5 milliards d'euros contre 63,6 milliards d'euros en 2017. La loi de programmation des finances publiques (LPFP) prévoit une réduction de l'endettement public de 5,4% du PIB par le désendettement des administrations de sécurité sociale et des APUL. Si cet objectif de désendettement n'est pas coercitif, force est de constater que les collectivités locales ont bien contribué à l'amélioration de ce déficit.

- **La participation des collectivités locales à la réduction du déficit public**

Si une amélioration du déficit public se laisse observer, d'importantes disparités entre les différentes administrations publiques méritent néanmoins d'être relevées. Ainsi, tandis que le déficit de l'État s'aggrave de 3,8 milliards d'euros en 2018, les administrations de Sécurité Sociale et les collectivités locales présentent respectivement des excédents de 10,8 milliards d'euros et 4 milliards d'euros. **Sans l'excédent de ces deux secteurs, le déficit public représenterait 3,2% du PIB, ne permettant pas à la France de repasser en dessous de la « barre » des 3%.**

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation	
	2017	2018	2017	2018	en Md€	en %
<b>Solde public</b>						
Adm Publiques Centrales	-3,1%	-3,1%	-70,5	-72,6	-2,1	2,9%
APUL (1)	0,1%	0,1%	1,6	2,3	+0,7	41%
Sécurité Sociale	0,2%	0,5%	5,3	10,8	+5,5	104%
<b>Ensemble</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-63,6</b>	<b>-59,5</b>	<b>+4,1</b>	<b>6,4%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité

Les administrations publiques locales ont dégagé en 2018 pour la troisième année consécutive un solde positif (+2.3%). Ce dernier s'est amélioré de 0,7 Md€ par rapport à 2017, leurs recettes étant plus dynamiques que leurs dépenses. Elles ont ainsi contribué à la réduction de 4 Md€ du déficit public en 2018. L'amélioration du solde public des collectivités locales repose notamment sur une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement.

L'article 24 du projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux avec l'instauration d'un ratio d'endettement (capacité de désendettement) plafond à respecter par les collectivités locales. Pour les communes, la limite est fixée à 11 années.

Conséquences pour la ville de Pantin :

La ville de Pantin est parvenue, ces dernières années, à rester bien en dessous du seuil minimal de 11 années, grâce à l'épargne de l'année écoulée. Tendanciellement à la baisse, elle s'est élevée au maximum à 7.3 ans sur la période 2008-2018, pour atteindre **3,7 ans en 2018**.

- **La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fait l'objet d'un contrat avec les 322 collectivités territoriales pesant le plus dans la dépense publique. S'il est encore trop tôt pour y voir une conséquence de la contractualisation, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont en tout cas progressé trois fois moins vite que celles de l'État.

	Collectivités Locales				Etat			
	2017	2018	Md€	%	2017	2018	Md€	%
Recettes de fonctionnement	223,1	228,0	+4,9	+2,2%	413,0	416,8	+3,9	+0,9%
Dépenses de fonctionnement	182,0	183,4	+1,4	+0,8%	450,4	462,2	+11,8	+2,6%
Capacité d'autofinancement	41,0	44,5	+3,5	+8,5%	-37,4	-45,4	-8,0	+21,3%
Dépenses d'investissement hors emprunt	49,3	52,5	+3,3	+6,6%	42,6	38,7	-3,9	-9,2%
Recettes d'investissement hors emprunt	10,6	12,0	+1,4	+12,9%	13,9	14,2	+0,3	+2,1%
Besoin de financement des investissements	38,7	40,6	+1,9	+4,9%	28,7	24,5	-4,2	-14,7%
Solde public	2,4	4,0	+1,6	+66,2%	-66,1	-69,9	-3,8	+5,7%

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Pour la ville de Pantin, compte tenu de ses spécificités, le contrat passé avec l'État fixe ce plafond de dépenses à 1.3 % d'évolution annuelle. Le niveau maximal des dépenses de fonctionnement (calculé par rapport à la base 2017) est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Base 2017	2 018	2 019	2 020
Montant des DRF	113 749 931	115 228 680	116 726 653	118 244 099
% d'exécution du plafond	97,14%	98,60%	98,91%	99,85%

Cette contrainte est importante pour la ville dans le cadre de l'élaboration du budget 2019. Pour les années à venir, à la suite des efforts de gestion engagés, la ville va respecter le contrat.

En cas de dépassement du plafond de dépenses, les collectivités locales concernées seront mises à contribution par une baisse de leurs recettes de fonctionnement équivalente à 75% du dépassement pour les collectivités ayant contractualisé et 100% du dépassement pour les autres, cette contribution étant limitée à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

## C – LES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES, LEURS IMPACTS POUR LA VILLE DE PANTIN

### 1. Une augmentation modérée des concours financiers de l'État

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit actuellement une légère hausse des concours financiers de l'État aux collectivités de 565M€ en 2019, hors effets de périmètres. Cette évolution s'explique essentiellement par la prévision d'augmentation des concours hors enveloppe que sont le FCTVA et la fraction de TVA perçue par les régions.

#### Conséquences pour la ville de Pantin :

Malgré cette légère hausse des concours financiers, la dotation forfaitaire de la ville de Pantin pourrait réduite. En effet, Le PLF 2020 prévoit une nouvelle augmentation des enveloppes de péréquation. L'enveloppe des concours financiers de l'État n'étant pas abondée, cette progression devrait être financée par l'écêtement de la dotation forfaitaire, c'est-à-dire par les communes elles-mêmes. **Ainsi, pour la ville de Pantin, un nouvel écêtement de la dotation forfaitaire est à prévoir**, d'un montant de - 448 k€ en 2019, et - 410 k€ en 2020.

Cette baisse conséquente des recettes est présentée ci après, et la prospective financière de la ville intègre un maintien de cette baisse annuelle.

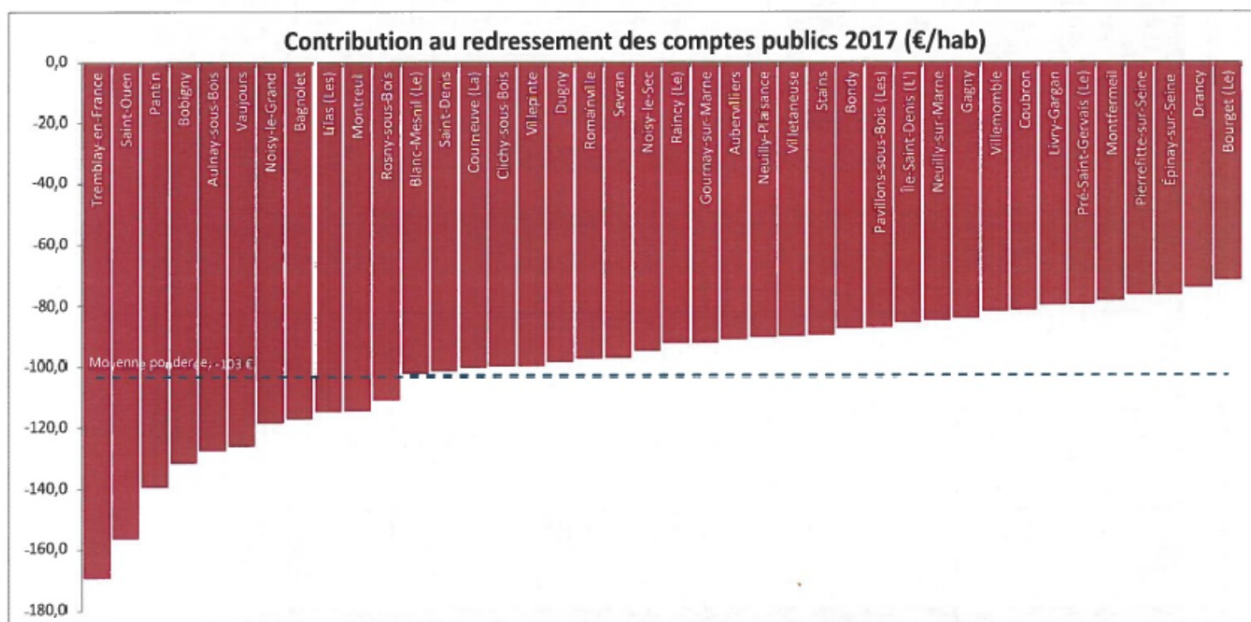
k€	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Montant de la dgf	9 400	8 300	5 800	3 600	2 195	1 804	1 356	946	536	126
Evolution n/N-1	-	1 100	- 2 500	- 2 200	- 1 405	- 391	- 448	- 410	- 410	- 410
Perte cumulée depuis 2013	-	1 100	- 4 700	- 10 500	- 17 705	- 25 301	- 33 345	- 41 799	- 50 663	- 59 937
Perte N / 2013	-	-	- 3 600	- 5 800	- 7 205	- 7 596	- 8 044	- 8 454	- 8 864	- 9 274

En 2020 et au total, la perte cumulée de DGF pour la ville en sept ans sera de 41,8 Millions d'euros. Si l'on



compare et projette les prélèvements en euro par habitant opérés sur l'échelle des villes du département, la ville a été la troisième la plus impactée à compter de 2017 :

**Contribution au redressement des comptes publics 2017 en €/hbt (montant estimé)**



Données issues de l'annuaire financier 2014 réalisé par l'association des DGS de Seine-Saint-Denis

**2. Progression d'une partie des enveloppes de péréquation communales**

Le PLF 2020 prévoit une nouvelle augmentation des enveloppes de péréquation. La Ville de Pantin est particulièrement concernée par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF)

**2.1. La DSU**

Le PLF 2020 reconduit le même niveau d'augmentation de l'enveloppe de DSU, qui gagnera *a minima* 90 millions d'euros.

Conséquences pour la ville de Pantin :

Etant données ses caractéristiques socio-économiques, la ville de Pantin devrait progresser de **187 792 €** en 2020, soit une augmentation de **6,47 %**.

	2018	2019	2020
<b>Enveloppe DSU Nationale</b>	<b>2 200,7 M€</b>	<b>2 290,7 M€</b>	<b>2 380,7 M€</b>
<b>Evolution enveloppe</b>	<b>+110,0 M€</b>	<b>+90,0 M€</b>	<b>+90,0 M€</b>
<b>Evolution enveloppe en %</b>	<b>+5,26%</b>	<b>+4,09%</b>	<b>+3,93%</b>

Source : FCL – Gérer la Cité

**2.2. Le FPIC**

Aucune augmentation n'est, en revanche, à prévoir pour le FPIC. La loi de finances pour 2018 a en effet fixé le montant du fonds à 1 milliards d'euros jusqu'à nouvel ordre.



### Conséquences pour la Ville de Pantin :

Les montants de FPIC varient quelque peu en fonction du potentiel fiscal agrégé, du potentiel financier agrégé, du potentiel financier agrégé par habitant et de l'effort fiscal agrégé. Ils restent néanmoins stables entre 2019 et 2020, et la ville de Pantin demeure un bénéficiaire net du FPIC.

		2019	2020
<b>Ensemble intercommunal</b>	Montant prélèvement (-)	4 320 776 €	4 251 895 €
	Montant reversement (+)	10 546 414 €	10 851 606 €
	<b>Flux net FPIC</b>	<b>+6 225 638 €</b>	<b>+6 599 711 €</b>
<b>Commune</b>	Montant prélèvement (-)	508 456 €	496 248 €
	Montant reversement (+)	862 599 €	891 997 €
	<b>Flux net FPIC</b>	<b>+354 143 €</b>	<b>+395 749 €</b>

Source : FCL – Gérer la Cité

### 2.3. Le FSRIF

Depuis 2012, la ville de Pantin a connu plusieurs périodes successives d'éligibilité puis d'inéligibilité au FSRIF. En raison de sa grande proximité avec les seuils d'éligibilité, les évolutions annuelles de son potentiel financier, de son revenu moyen par habitant et de la part de logement sociaux sur son territoire, même modérées, rendent la perception de cette ressource incertaine.

La mise en place d'un mécanisme de garantie de sortie pour l'année 2019, égal à 50 % du montant de l'exercice 2018, lui a permis de continuer à bénéficier de ce fond en 2019.

### Conséquences pour la ville de Pantin

En 2020, la ville de Pantin n'est plus éligible au FSRIF, et ne dispose plus de garanties. Elle devient ainsi **contributeur net**

- **La réforme de la fiscalité locale : les impacts de la suppression de la taxe d'habitation**

Dans la lignée de la loi de finances 2018, entérinant la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale de 80 % des français, l'article 5 du PLF 2020 prévoit un **dégrèvement intégral pour ces contribuables dès 2020**. Il ne s'agit là que d'une première étape de la réforme de la fiscalité locale : le gouvernement a en effet annoncé en 2018 son ambition de supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables, à l'horizon 2023.

- **Les mécanismes de compensation**

Le rapport Richard-Bur a esquissé plusieurs scénarios possibles afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation : le transfert d'une fraction d'un impôt national – à l'instar de la TVA -, ou bien le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, intégralement ou au prorata de leurs anciennes recettes de taxe d'habitation. **L'option proposée dans la loi de finances initiale (LFI) est celle du transfert intégral de la TFPB départementale aux communes**, à compter de 2021.

Il n'est pour autant pas certain que cette mesure suffise à compenser intégralement les communes : le produit de la TFPB départementale peut être inférieur ou supérieur à la recette de TH perdue par les communes. Certaines communes risquent ainsi d'être sous-compensées, et d'autres à l'inverse surcompensées. Afin de remédier à ce problème, le gouvernement propose la mise en place d'un **coefficient correcteur**, s'appliquant sur le produit de TFPB avant prise en compte des évolutions du taux depuis 2020. Son fonctionnement est le suivant :

- La différence entre la perte de taxe d'habitation et le gain de TFPB sera calculée chaque année. Pour la taxe d'habitation, les taux retenus seront ceux de 2017, contre ceux de 2020 pour la TFPB. A la suite d'un amendement adopté par la commission des finances de l'assemblée, la revalorisation des bases

applicables à la taxe d'habitation devrait être de 0,9 % en 2020, alors que le PLF 2020 proposait initialement une absence de revalorisation.

- Une retenue sera opérée sur le versement des recettes de TFPB pour les communes surcompensées. Il est à noter que les communes pour lesquelles la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne seront pas concernées.
- Les communes sous-compensées bénéficieront d'un versement complémentaire, qui proviendra :
- En premier lieu, des versements opérés par les communes surcompensées,
- Dans le cas où ces montants ne suffiraient pas à couvrir la perte de recettes de la commune, l'Etat procédera à un abondement, constitué d'une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales.

Si ce coefficient correcteur règle le problème de la perte de recettes en assurant une compensation à l'euro, des inquiétudes en matière d'autonomie financière des communes subsistent. En effet, si le produit de taxe foncière transféré est inférieur aux anciennes recettes de taxe d'habitation, alors le produit fiscal sur lequel la commune pourra augmenter ses taux d'imposition sera plus faible après réforme qu'actuellement, engendrant **une perte de levier fiscal** pour la commune.

- **Les conséquences pour la Ville de Pantin**

La ville de Pantin n'a pas voté d'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur son territoire depuis 2016 : ce dernier a été maintenu à 21,72 %. Dans la mesure où la compensation reçue par les communes est indexée sur les taux en vigueur en 2017, elle ne subira donc **pas de perte de recettes** mais conservera le **dynamisme de ses bases**.

Il reste à noter que produit départemental de taxe foncière sur le territoire communal est légèrement inférieur au produit de taxe d'habitation communale. Malgré la compensation reçue, la ville de Pantin **perdra ainsi une partie de son levier fiscal**.

## CHAPITRE 2 : COMPRENDRE LE CONTEXTE LOCAL POUR PRENDRE PLEINEMENT LA MESURE DES ENJEUX

### A – LE DÉPLOIEMENT DE LA MÉTROPOLE SE POURSUIT DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

La création de la MGP depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016 a modifié tant l'architecture territoriale que celle des flux financiers.

#### 1. La Métropole du Grand Paris

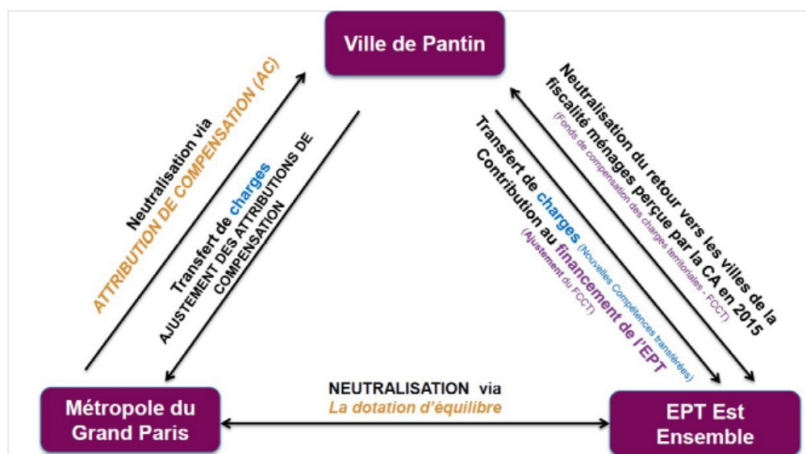
Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et renforcée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à statut particulier, elle a pour vocation d'améliorer la vie des habitants, de réduire les inégalités territoriales et de développer un modèle urbain, social et économique durable. Elle regroupe Paris, les 123 communes de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et 7 communes de la grande couronne (Essonne et Val d'Oise), soit près de 7,15 millions d'habitants. Elle est composée de Paris et 11 territoires allant de 300 000 à 700 000 habitants.

Alors que le 17 juillet 2017 au Sénat, le Président de la République avait annoncé aboutir pour l'automne 2017 à « une organisation institutionnelle stabilisée et efficace », force est de constater que le paysage institutionnel est resté inchangé en Île-de-France. Si l'évolution des périmètres de compétence est bloqué, les flux financiers mis en place depuis 2016 perdurent.

#### 2. La mise en œuvre des transferts à Est Ensemble, la création de la MGP, le versement de l'attribution de compensation par la MGP depuis 2016, et la mise en place du FCCT

Les flux financiers se résument de la façon suivante :



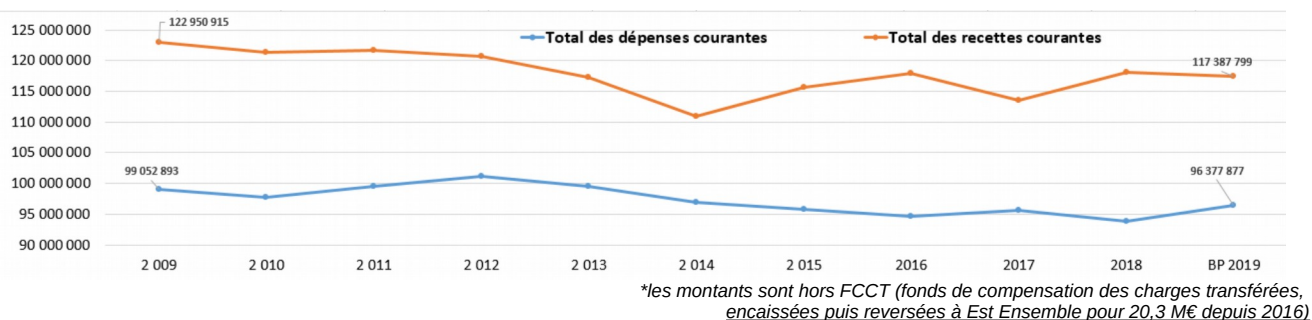
Mode de calcul du FCCT prévu dans la loi Notre :



### B – UN CONTEXTE FINANCIER QUI CONTRAINT L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2020

- L'analyse des indicateurs financiers

## L'évolution des recettes et des dépenses courantes depuis 2009



L'analyse de ce graphique permet de constater très nettement la baisse des recettes qui s'est opérée depuis 2009 malgré les rebonds réalisés en 2015, 2016 et 2018 et une légère stabilité obtenue en 2019. Cette baisse est essentiellement due au tarissement des dotations de l'État, à la disparition de la taxe professionnelle et à l'effort de contribution demandé aux collectivités locales pour résorber les déficits publics. Cette baisse est également liée aux transferts de compétences vers la communauté d'agglomération (en recettes sous l'effet de la diminution de l'AC, en dépenses avec les transferts de personnels et de charges de fonctionnement général). Le poste des dotations, participations et subventions a diminué de 24 M€, soit -64,4%, passant de 37,2 M€ en 2009 à 13,2 M€ au BP 2019.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement hors reprise des résultats, et hors recettes exceptionnelles dont cessions :

Recettes réelles de fonctionnement (gestion courante)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019	Variation BP 2019/CA 2018 en %	Variation BP 2019/CA18
Impôts et taxes	76 389 162	88 267 454	88 224 060	81 692 075	83 056 943	81 145 002	88 991 295	93 076 522	90 417 184	93 463 611	92 910 799	-0,6%	- 552 812
Dotations, participations et subventions	37 248 931	22 668 928	22 255 927	20 152 133	20 165 468	18 725 346	16 164 524	14 143 957	11 153 446	13 151 252	13 245 000	0,7%	93 748
Redevances et produits des services	8 426 412	8 529 317	9 148 948	16 979 075	12 157 350	9 213 705	8 517 359	8 604 483	9 734 785	9 037 066	9 172 000	1,5%	134 934
Autres produits de gestion courante	774 979	695 921	653 009	586 598	662 180	745 450	908 046	863 331	1 018 779	988 936	930 000	-6,0%	- 58 936
Atténuation de charges	111 431	1 152 777	1 326 152	1 364 758	1 259 655	1 067 558	1 036 580	1 267 614	1 146 467	1 463 269	1 130 000	-22,78%	-333 269
<b>Total des recettes courantes</b>	<b>122 950 915</b>	<b>121 314 397</b>	<b>121 608 096</b>	<b>120 774 639</b>	<b>117 301 596</b>	<b>110 897 061</b>	<b>115 617 803</b>	<b>117 955 907</b>	<b>113 470 661</b>	<b>118 104 135</b>	<b>117 387 799</b>	<b>-0,61%</b>	<b>-716 336</b>

*\*les montants sont hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées, encaissées puis reversées à Est Ensemble pour 20,3 M€ depuis 2016)*

\* Les variations importantes constatées au cours des exercices 2012 et 2013 correspondent aux éléments exceptionnels de refacturation des crédits des activités transférées à la communauté d'agglomération.

L'analyse de l'évolution des recettes est rendue complexe car au-delà des effets de refacturation réalisés auprès de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (cf. l'évolution des redevances et produits des services entre 2013 et 2014 à -38,3%), l'une des principales recettes du budget est constituée par l'attribution de compensation. Cette dernière diminue à due concurrence des transferts effectifs de charges.

Composante du poste « impôts et taxes » compte tenu du fait que l'AC est principalement composée du reversement de la fiscalité transférée (ex TP et TEOM), elle a été diminuée de 2,9 M€ en 2014, puis augmentée de 2,7 M€ en 2015 et en 2016. Depuis 2017, elle est stabilisée.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles :

Dépenses réelles de fonctionnement (gestion courante)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019	Variation BP 2019/ CA 2018 en %	Variation BP 2019/CA18
Charges à caractère général	23 994 286	24 569 638	23 860 256	22 525 280	22 715 219	21 648 901	21 323 140	20 621 248	20 352 264	19 919 378	22 302 000	12,0%	2 382 622
Charges de personnel	60 769 635	61 542 687	64 215 720	67 276 251	65 878 452	63 803 027	62 864 614	62 344 381	62 838 180	62 028 559	62 945 000	1,5%	916 441
Autres charges de gestion courante	9 901 830	7 643 269	7 654 930	6 988 860	7 339 084	8 035 963	8 431 573	28 748 361	29 337 064	8 979 886	8 175 877	-9,0%	- 804 009
Intérêts de la dette	4 387 142	3 966 886	3 788 835	3 591 710	3 339 847	3 102 900	2 873 950	2 530 544	2 295 978	1 953 893	2 065 000	5,7%	111 107
Atténuation de produits	0	0	0	741 663	275 942	280 271	331 354	815 041	1 124 481	915 267	890 000	-2,76%	-25 267
Total des dépenses courantes	99 052 893	97 722 480	99 519 741	101 123 764	99 548 544	96 871 062	95 824 632	115 059 576	115 947 968	93 796 982	96 377 877	2,75%	2 580 895

\*les montants sont hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées, encaissées puis reversées à Est Ensemble pour 20,3 M€ depuis 2016)

\* Les variations importantes constatées au cours des exercices 2012 et 2013 correspondent aux éléments exceptionnels de refacturation des crédits des activités transférées à la communauté d'agglomération.

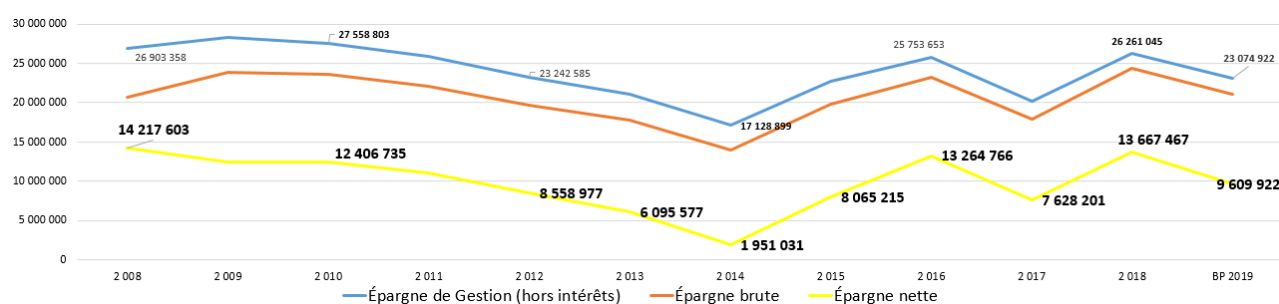
La structure du budget a changé depuis **2010** et cette évolution comporte comme chaque année des variations très importantes en fonction de la typologie des dépenses ; elles sont en partie liées aux transferts des crédits relatifs aux compétences transférées à **Est Ensemble**.

Il convient de rappeler que jusqu'en 2014, même si les compétences étaient d'un point de vue juridique "transférées", il demeurait des crédits inscrits dans les budgets précédents qui étaient comptablement neutralisés du fait de leur refacturation. Cette technique budgétaire, bien que neutre, avait pour conséquence d'augmenter au moins facialement le montant des inscriptions.

Les dépenses relatives au personnel transféré à la CAEE ont eu un impact progressif sur l'exercice 2013, et à plein sur l'exercice 2014. Ainsi, depuis 2014, ce dispositif n'a quasiment plus lieu d'être et vient donc diminuer le montant des inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes. Les conventions de refacturation s'éteignent progressivement car Est Ensemble continue de reprendre au fur et à mesure les quelques dépenses encore non effectivement transférées.

Enfin, l'exercice **2018** était particulier du fait du **pacte financier** État-collectivités. Il a depuis été inscrit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 et vise à engager les grandes collectivités à réaliser 13 milliards d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. En contrepartie, l'État assure la stabilité des dotations aux collectivités durant le quinquennat.

## Évolution des épargnes



L'évolution de l'épargne nette confirme jusqu'en 2014 « l'effet ciseaux », et par conséquent la réduction des marges de manœuvre de la collectivité pour financer ses investissements. Les mesures fiscales prises en 2015 et les efforts de gestion ont permis de rétablir la situation et d'atténuer les impacts des baisses de recettes attendues.

Le BP 2019 témoigne d'une quasi stabilisation des épargnes :

Analyse de l'évolution des épargnes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	CA 2018	BP 2019
Dépenses courantes	99 052 893	97 722 480	99 519 741	101 123 764	99 548 544	96 871 062	95 824 632	94 732 799	95 185 979	93 796 982	96 377 877
Recettes courantes	122 950 915	121 314 397	121 608 096	120 774 639	117 301 596	110 897 061	115 617 803	117 955 907	113 470 661	118 104 135	117 387 799
<b>Épargne brute</b>	<b>23 898 022</b>	<b>23 591 917</b>	<b>22 088 355</b>	<b>19 650 875</b>	<b>17 753 052</b>	<b>14 025 999</b>	<b>19 793 171</b>	<b>23 223 108</b>	<b>18 284 682</b>	<b>24 307 152</b>	<b>21 009 922</b>
Écart N N-1	3 262 348	-306 105	-1 503 562	-2 437 480	-1 897 823	-3 727 053	5 767 172	9 197 109	-4 938 426	6 426 490	-3 297 230
% N N-1	15,81%	-1,28%	-6,37%	-11,04%	-9,66%	-20,99%	41,12%	65,57%	-21,27%	35,94%	-13,56%

Evolution de l'épargne	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	CA 2018	BP 2019	BP 2019 - 2008	%
Épargne de gestion	26 903 358	28 285 164	27 558 803	25 877 190	23 242 585	21 092 899	17 128 899	22 667 122	25 753 653	20 580 660	26 261 045	23 074 922	-3 828 436	-14,23%
Épargne brute	20 635 674	23 898 022	23 591 917	22 088 355	19 650 875	17 753 052	14 025 999	19 793 171	23 223 108	18 284 682	24 307 152	21 009 922	374 248	1,81%
Épargne nette	14 217 603	12 401 442	12 406 735	11 076 552	8 558 977	6 095 577	1 951 031	8 065 215	13 264 766	8 032 220	13 667 467	9 609 922	-4 607 681	-32,41%

## 2. Le rapport annuel sur la dette

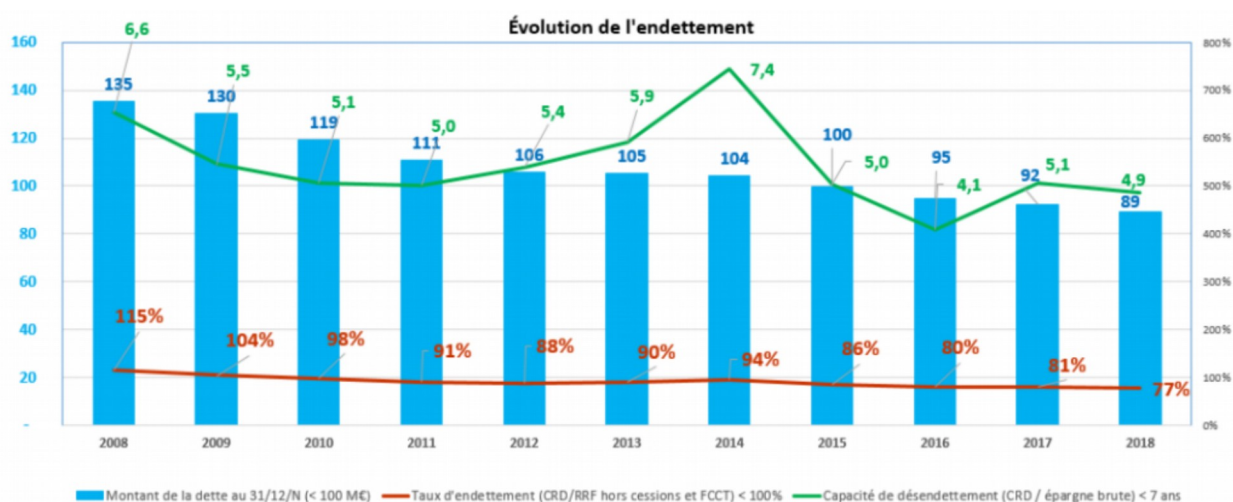
Au 31 décembre 2018, l'encours de dette s'élevait à 89,9 M€.

Le montant du capital restant dû était à la fin de l'exercice 2008 de 135,1 M€. Par conséquent, la commune aura réussi en onze ans à réduire sa dette de 45,2 M€, soit une diminution de 33,5%.

Ce désendettement, associé à un contexte de taux sûrs et bas, a permis à la commune d'économiser 4,3 M€ net d'intérêt entre 2008 et 2019 et de dégager de l'épargne net et des marges de manœuvre importantes.

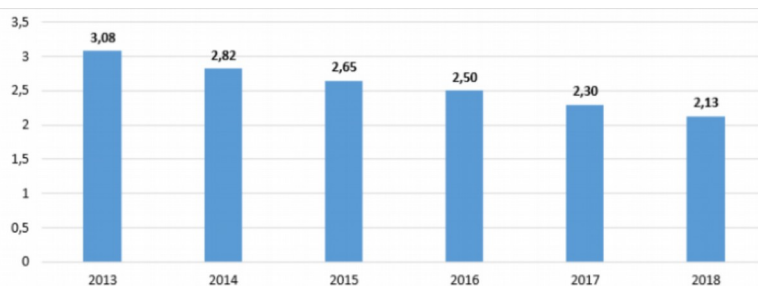
Depuis l'année 2009, la commune poursuit son processus de désendettement et pérennise ainsi le cercle vertueux permettant la réduction significative des intérêts de la dette. Ces derniers sont effectivement passés de 6,3 M€ en 2008 à 2 M€ en 2019 et ont permis de redonner des marges de manœuvre à la commune.

Si on neutralise le FCCT (recettes fiscales à reverser à Est Ensemble), le taux d'endettement réel est de 77% et en nette diminution par rapport à 2008.



Enfin, au 31/12/2018, le taux moyen actuel de la dette est de 2,13%. Son évolution depuis 2013 est la suivante :





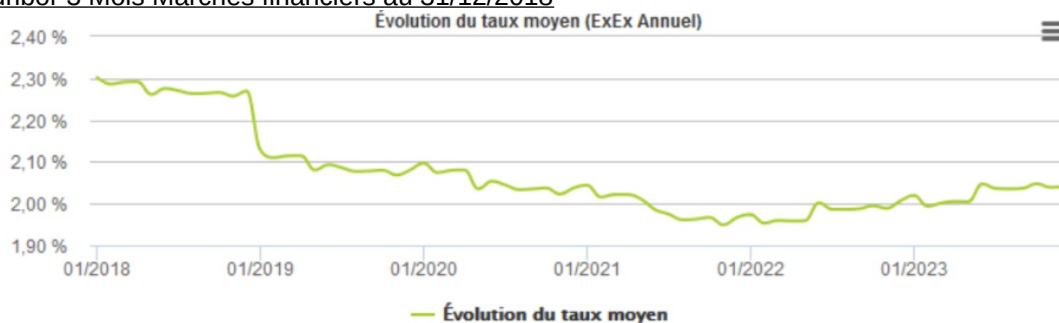
Au-delà du fait que les niveaux de taux restent stables et historiquement bas sur les marchés (cf. courbe Euribor 3 mois), cette diminution du coût de la dette a été rendue possible grâce à une importante réduction des marges bancaires pratiquées encore en 2018 mais aussi grâce au réaménagement de 5 emprunts en 2017.

La durée résiduelle<sup>2</sup> moyenne de la dette de Pantin est de 9 ans et 9 mois et la durée de vie<sup>3</sup> moyenne de 5 ans.

### Synthèse de la dette au 31/12/2018

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3 mois (%)
89 914 149 €	2,13 %	9 ans et 9 mois	5 ans	39	0,60 %

### Courbe Euribor 3 Mois Marchés financiers au 31/12/2018



### Marchés financiers au 31/12/2018 :

Marchés financiers	31/12/2018	13/03/2019
Eonia	-0,368 % →	-0,371 % ↓
Euribor 3 mois	-0,310 % ↓	-0,308 % →
Euribor 12 mois	-0,108 % →	-0,108 % ↑
CMS EUR 3 ans	-0,037 % ↑	-0,100 % ↑
CMS EUR 10 ans	0,711 % ↑	0,557 % ↓
Taux fixe 15 ans	0,792 % ↓	0,683 % →

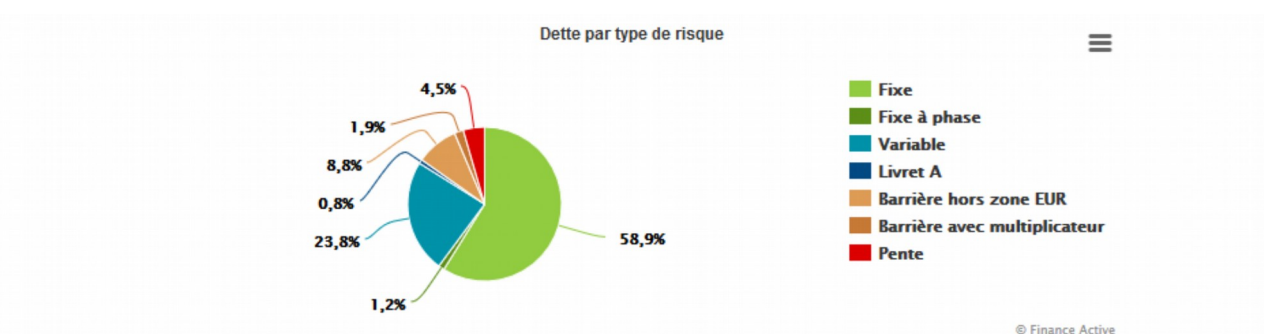
La dette ne comporte plus aujourd'hui de risque de dégradation majeure des taux et peut se résumer comme suit :

### Dette par type de risque :

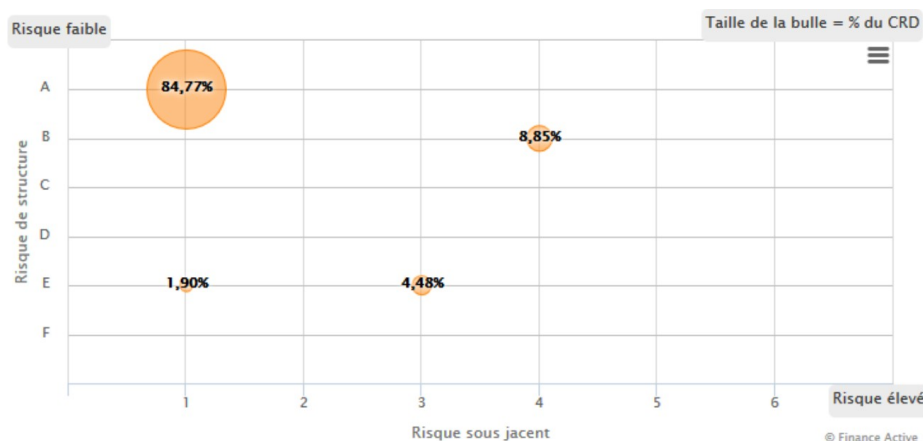
<sup>2</sup> La durée résiduelle moyenne est le nombre d'années nécessaire au remboursement intégrale de la dette

<sup>3</sup> La durée de vie moyenne exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement intégrale de la dette, pondérée par son mode d'amortissement ; cet indicateur permet d'évaluer la charge de l'emprunt selon son mode d'amortissement ; par exemple, un emprunt remboursé in fine « pesera » plus longtemps qu'un emprunt remboursé chaque année de façon linéaire.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	52 972 221,85 €	58.91 %	2.18 %
Fixe à phase	1 116 379,25 €	1.24 %	5.65 %
Variable	21 366 505,17 €	23.76 %	0.45 %
Livret A	762 073,19 €	0.85 %	1.32 %
Barrière hors zone EUR	7 955 529,05 €	8.85 %	4.91 %
Barrière avec multiplicateur	1 708 851,51 €	1.90 %	4.96 %
Pente	4 032 588,72 €	4.48 %	2.83 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>89 914 148,74 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>2.13 %</b>



### Graphique de la Charte Gisler au 31/12/2018



*Cette présentation répond aux préconisations de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010.*

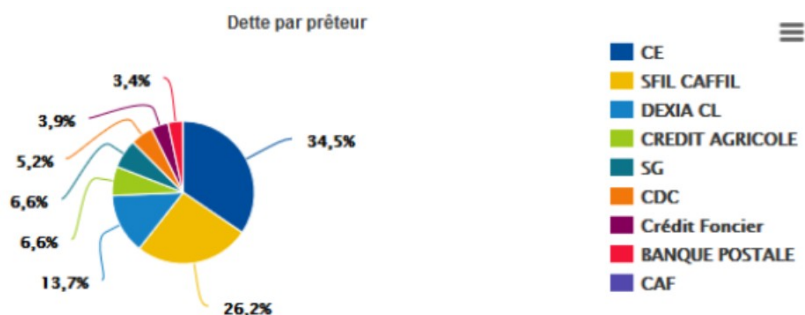
Selon cette charte de bonne conduite dite "Gisler", chaque catégorie d'emprunt est affectée d'une codification permettant de mesurer la prise de risque encouru. Le graphique ci-dessus montre que la commune de Pantin a été très prudente dans le choix de ces produits structurés et n'est pas exposée à des risques majeurs. Ainsi, dans une échelle de risques mesurée de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé), 86,67 % de la dette est classée en risque 1 (contre 85,3 % en 2017, 84,06 % en 2016, 83,1% en 2015, 81,49% en 2014 et 78,07% en 2013), 13,33 % en risque moyen (risques 3 et 4) et désormais aucun en risque fort (risque 6).

### Répartition de la dette par prêteur

S'agissant de la répartition par prêteur, les principales évolutions constatées résident dans le retrait progressif de Dexia dans le poids de la dette des collectivités locales (donnée nationale) et dans la montée en charge des trois principaux financeurs de la commune depuis le pic de la crise des liquidités, à savoir la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Néanmoins, de nombreux emprunts de la Banque Postale ont été transférés automatiquement à la SFIL (même groupe bancaire).

A ce jour, la répartition est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	31 004 791,49 €	34,48 %
SFIL CAFFIL	23 518 864,61 €	26,16 %
DEXIA CL	12 290 109,02 €	13,67 %
CREDIT AGRICOLE	5 945 554,05 €	6,61 %
SOCIETE GENERALE	5 894 456,78 €	6,56 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 645 212,54 €	5,17 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 515 861,05 €	3,91 %
BANQUE POSTALE	3 055 000,00 €	3,40 %
Caisse Allocations Familiales	44 299,20 €	0,05 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>89 914 148,74 €</b>	<b>100,00 %</b>



### Informations sur les opérations 2019 :

A la date de rédaction du rapport, aucun emprunt n'a encore été mobilisé sur l'exercice 2019.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1/1/2019 s'élevait à 89,9 M€. Un emprunt de 17 M€ étant inscrit au BP 2019 et le montant du remboursement de capital prévu en 2019 étant de 11,4 M€, l'endettement prévu lors du vote du budget primitif 2019 était de +5,6 M€.

Néanmoins, conformément aux engagements pris lors du vote du BP 2019 et de l'adoption du compte administratif 2018, 1 M€ de l'excédent 2018 sera consacré au désendettement de la commune.

L'encours de la dette au 31/12/2019 s'élèvera alors à 88,9 M€ (contre 89,9 M€ au 31/12/2018).

M€	2017	2018	2019 selon BP	2019 après DM
CRD au 31/12/N	92,4	89,9	95,5	88,9
N - N-1		-2,5	5,6	-1

### **3 – Structure des effectifs, évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel**

#### **1. La composition des effectifs au 30 septembre 2019**

- a. Les effectifs de la collectivité sont composés à 63% d'agents titulaires, issus principalement de la filière technique et de la catégorie C

Au 30 septembre 2019, la collectivité est composée de 1723 agents (+118 agents soit une augmentation de 7,3 %) répartis de la manière suivante :

- 1 094 fonctionnaires (+49 agents résultat du plan de stage qui a eu lieu au cours de l'année)
- 307 contractuels occupant un emploi permanent (+58 agents répartis dans la filière technique, sociale et médico-sociale)
- 322 contractuels occupant un emploi non permanent (+11 agents). Il s'agit entre autres des vacataires, des saisonniers, des remplaçants, les enseignants intervenant sur les études (155 enseignants) et des contrats de statut privé tels que ceux des assistantes maternelles ou des agents en emplois aidés ...

Les emplois sont concentrés à plus 80% sur 3 filières et la filière technique reste la filière prépondérante :

- Filière technique : 38,05%
- Filière administrative : 21,19%
- Filière animation : 20,67%

La répartition par sexe sur les emplois permanents reste stable :

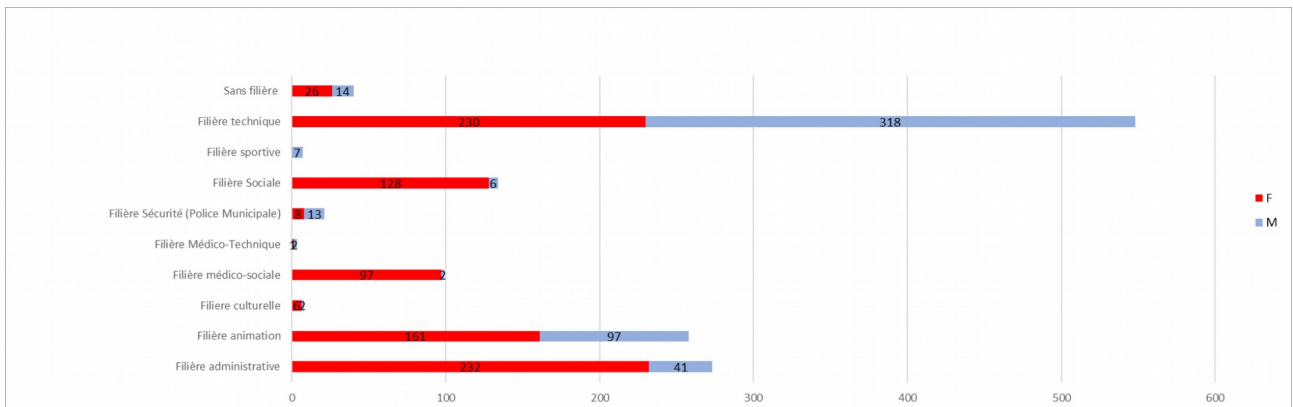
- Les femmes : 63,95 %
- Les hommes : 36,05 %

La répartition des effectifs à temps complet se décline en :

- Catégorie A : 13,49% (10,36 % en 2018)
- Catégorie B : 8,77% (12,67 % en 2018)
- Catégorie C : 77,74% (76,95 % en 2018)

Avec la mise en place de la PPCR, certains cadres d'emplois de la filière sociale sont passés de la catégorie B à la catégorie A, modifiant ainsi la répartition entre les catégories hiérarchiques.

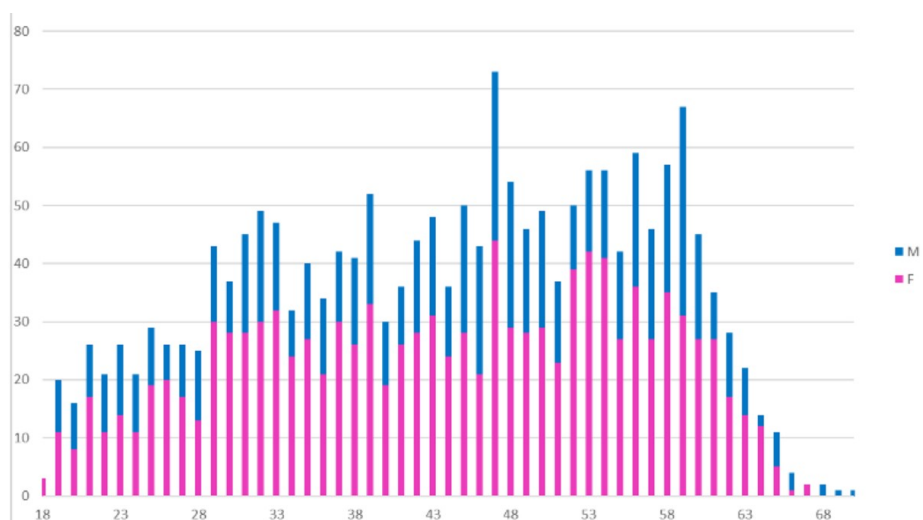
La répartition par filière et par sexe :



\*Les agents sans filière sont les médecins du centre de santé , les dentistes, les assistantes maternelles ....

## b. Les principales évolutions

Une population active de plus en plus vieillissante



- 37,13 % des agents en poste ont plus de 50 ans (contre 35,26% en 2018 et 33,5 % en 2017), ce qui confirme la tendance déjà observée du vieillissement des agents en activité
- A contrario, on constate une remontée des moins de 30 ans dans nos effectifs, lesquels représentent aujourd'hui 16,72 % (contre 13,67 % en 2018 et 15,31% en 2017) à la faveur d'une politique volontariste sur le recrutement des jeunes y compris via les apprentis et les services civiques.

Stabilité de la féminisation : les femmes représentent toujours 65% des effectifs de la collectivité (contre 62 % en 2018).

### c. La structure de la rémunération

Le montant cumulé de la masse salariale à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 peut se décomposer comme suit :

STATUT	Total de la masse salariale
Titulaires	33 930 858
Stagiaires	2 253 991
Contractuels sur emploi vacant	6 899 730
CDI	1 946 505
Contractuels (remplaçants, vacataires, saisonniers ....)	4 560 591
Assistants maternelles	652 235
Chômeurs indemnisés	417 965
Élus	430 684
Personnels enseignants	395 674
Apprentis	190 299
Étudiants en stage	8 926
Contrats aidés (CUI, services civiques ,...)	2 280
Intervenants extérieurs	3 020
<b>TOTAL</b>	<b>51 692 758</b>

Comparativement à l'année précédente, cette répartition des effectifs reflète l'effort de la collectivité sur la dépréciation des agents, puisque la masse salariale des titulaires et stagiaires a augmenté de plus de 6,3 % alors que l'augmentation de son effectif se situe aux alentours de 4,6 %.

La rémunération des agents contractuels est également en augmentation et tient compte de l'augmentation des effectifs constatés (+ 69 agents entre 2018 et 2019 à la même date)

Il convient de noter également l'augmentation significative de la rémunération des apprentis en corrélation avec le nombre de jeunes accueillis au sein de la collectivité. Le nombre d'apprentis est passé de 9 à 15 entre 2018 et

2019, conformément à une des orientations de la politique RH de favoriser l'insertion et le parcours professionnel des jeunes.

#### **d. Le temps de travail**

La collectivité a adopté lors du conseil municipal du 19 mai 2016, un règlement intérieur du temps de travail qui précise que le temps de travail pour l'ensemble des agents est de 1607h.

Les horaires diffèrent d'une direction à l'autre ou d'un pôle à l'autre et doivent assurer la continuité et la qualité du service public. Certains pôles ou équipes sont soumis à des impératifs horaires auxquels ils ne peuvent déroger en raison des contraintes particulières : accueil du public, travail auprès des usagers, travail sur l'espace public, ....

Chaque projet de réorganisation de service est l'occasion pour la collectivité de réinterroger ses modes de fonctionnement et le temps de travail des agents. Après l'approbation d'un nouveau cadre horaire pour les agents des centres de santé en janvier 2018, le lancement du plan propreté a également permis de redéfinir notamment le temps et le rythme de travail des agents du service. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, les missions des agents de terrain ont été réparties sur un cycle allant du lundi au vendredi et avec des horaires adaptés en été pour tenir compte des potentielles fortes chaleurs (horaires en matinale seulement). Ce plan a par ailleurs été l'occasion de réaffirmer le respect et l'application des 1607h pour l'ensemble de ces agents.

Ainsi, si en 2011, la collectivité avait recensé 266 agents dont le temps de travail est inférieur à 35h, ils ne sont plus que 85 agents aujourd'hui, ce qui représente moins de 5 % des effectifs.

Afin de tenir compte de la nouvelle loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique et notamment son article 47, la collectivité devra mettre fin au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux régimes dérogatoires existants.

## **2. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.**

En prévision pour l'année 2020, le chapitre 012 est prévu avec une hausse de 2 840 k€ (soit +4,51%) par rapport au BP 2019.

La mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction Sujétion Expertise et Expérience Professionnelle) permet une revalorisation significative du régime indemnitaire des agents avec plus de 1,4 Millions d'euros et plus de 80 % des agents bénéficiaires d'une augmentation de leur pouvoir d'achat. 83 % des agents de catégorie C verront leur régime indemnitaire revalorisé, avec un montant moyen de hausse de 71 euros mensuels. Au delà de la mise en conformité réglementaire, ce nouveau régime indemnitaire a été l'occasion de revoir également les écarts de rémunération entre les différents niveaux de responsabilités et entre les différentes filières. Les écarts de rémunération qui étaient initialement de 1 à 13 sont passés de 1 à 7. Par ailleurs, la collectivité en a profité pour revaloriser les régimes indemnitaires des métiers fortement féminisés et contribué ainsi à améliorer notre politique locale en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes. Enfin, ce nouveau régime indemnitaire va nous permettre de renforcer notre attractivité en matière de recrutement notamment dans les métiers en tension ou pour les compétences rares.

Cette proposition budgétaire comporte également les évolutions suivantes :

- La revalorisation des grilles indiciaires dans la filière sociale et médico-sociale dans la poursuite des effets de la PPCR, déjà amorcée au 1<sup>er</sup> février 2019 et poursuivie en 2020. Ce coût est estimé à environ 25 000 euros ;
- Une enveloppe de 60 000 euros relatifs aux indemnités versées aux agents concernés est prévue pour la tenue des bureaux de vote, à l'occasion des élections municipales ;
- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) a été estimé à 1 %, et représente ainsi en 2020 plus de 652 000 euros ;
- La poursuite des efforts d'optimisation et de mutualisation de l'organisation administrative et opérationnelle et permettre à chaque fois que cela est possible le redéploiement des agents en situation de reclassement professionnel. En 2019, encore 8 nouveaux agents ont été ou seront reclassés sur des



postes permanents. Cette politique ambitieuse continuera à porter ses fruits en 2020 en fonction des opportunités et devrait permettre d'aboutir au reclassement d'au moins 3 ou 4 autres personnes.

Pour autant, et bien que l'ensemble des services de la collectivité veille à la maîtrise des dépenses de personnel, l'ouverture de certains équipements nouveaux a pour conséquence d'aboutir à la création d'un certain nombre de postes :

- L'ouverture du Parc Diderot au début du deuxième semestre 2020, laquelle va se traduire par la création d'un certain nombre de postes dès la fin 2019 pour s'assurer une meilleure couverture des parcs sur l'ensemble des sites de la ville et en anticipant les besoins sur le parc Diderot ;
- Le lancement du projet de la micro folie aux quatre chemins à l'automne 2019 nécessitera à la fois de nouvelles compétences, notamment en termes de médiation culturelle, mais aussi une équipe renforcée pour faire face à l'élargissement des horaires. Pour répondre à ces besoins, la ville a sollicité le recrutement de 2 services civiques ;
- La réaffirmation d'une présence forte des agents sur les espaces publics pour une plus grande proximité avec les usagers avec notamment le recrutement d'agents au sein du service propreté (2 RTS et renfort de 5 cantonniers), 6 agents point école, 2 médiateurs, 2 ASVP,...

L'ensemble de ces recrutements est estimé budgétairement à hauteur de 800 000 euros sur l'année 2020.

En parallèle, la collectivité entend réaffirmer plusieurs priorités dont notamment :

- la poursuite des actions en faveur de la formation et le développement des compétences des agents ainsi que l'amélioration des conditions de travail notamment sur les questions de santé et de sécurité au travail ;
- le développement de la politique en faveur de l'emploi des jeunes, à la fois avec une politique d'apprentissage active (plus de 75 k€ de frais de formation en plus de la rémunération des apprentis) et de renforcement de l'accueil de stagiaires au sein de la collectivité. Ainsi, plus de 80 % des demandes de stage reçoivent une réponse favorable et permettent aux jeunes de découvrir le monde professionnel.

S'agissant de la formation et du développement des compétences, la collectivité maintient les efforts déjà engagés les années précédentes et renforce certains axes de son plan de formation notamment sur les formations en matière d'hygiène et de sécurité et de handicap. Suite à la mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), un plan pluriannuel de formation a été élaboré sur 2019/2020 et a été estimé à plus de 130 000 euros. En 2020, une nouvelle initiative sera également menée pour lutter contre les handicaps. Ainsi, une formation langue des signes sera constituée et les actions de formation en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap se poursuivront.

Pour encourager les évolutions de parcours, la collectivité entend mettre en œuvre en plus des moyens financiers supplémentaires en dédiant une enveloppe de 5 % des autres axes de formation, soit plus de 10 000 euros, au titre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Concernant l'amélioration des conditions de travail, ce budget 2020 concrétise le fort engagement de la collectivité sur les questions de santé et de sécurité au travail. Plusieurs postes de dépenses en témoignent :

- La création d'une ligne dans le PPI pour le suivi des actions du DUER nécessitant des moyens financiers supplémentaires, pour l'année 2020 le montant a été estimé à 150 000 euros ;
- La création également dans le PPI d'une ligne pour anticiper les ajustements nécessaires et les mesures correctrices visant à lutter contre les effets des fortes chaleurs. Une première enveloppe de 500 k€ a été provisionnée et un groupe de travail sera mis en place en 2020 pour réfléchir sur les actions prioritaires à mener ;
- Des prestations nouvelles sont également financées pour répondre aux plans d'actions de certains services en tension ou pour accompagner les démarches de prévention de l'absentéisme. Ainsi, plus de 30 000 sont consacrés à des groupes d'analyses de pratiques, des prestations d'ergonomie ou des accompagnements managériaux ;
- La recherche d'une plus grande qualité et d'une plus grande richesse dans la diversité des prestations de médecine professionnelle a conduit la collectivité à relancer un marché public, lequel s'est traduit par une augmentation significative du coût pour la collectivité. Le budget alloué à cette prestation est ainsi passé de 100 k€ annuels à plus de 180 k€ annuels ;

- La création d'un poste supplémentaire au sein de l'Unité Maintien dans l'Emploi Formation Continue afin d'anticiper au maximum les effets de l'usure professionnelle et de développer de nouveaux parcours de formation collectifs sur les métiers à risques.

D'une manière générale, ces nouvelles dispositions viennent compléter tous les moyens déjà mis en place et notamment les conventions avec le CIG en matière de santé (plus 60 k€) qu'il s'agisse de l'assistante sociale du personnel, des personnes en charge des fonctions d'inspection, des prestations psychosociales et du budget significatif des équipements de protection individuelle et de la dotation vestimentaire (200 k€).

**A – UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTAIRE ET RIGOREUSE COMBINÉE A DES EFFORTS DE GESTION DANS UN CONTEXTE FINANCIER DÉGRADÉ**

Pour équilibrer le budget, non seulement les recettes réelles de fonctionnement doivent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement, mais un excédent suffisant doit aussi être dégagé pour couvrir ce que l'on appelle les opérations comptables d'ordre, ainsi qu'au minimum, le remboursement du capital de la dette.

Dans le contexte financier actuel présenté préalablement et compte tenu de la diminution des recettes auxquelles la ville est aujourd'hui toujours confrontée (perte de 410 K€ estimée de DGF en 2020 par rapport à 2019, c'est-à-dire 8,5 M€ depuis 2013 et 41,7 M€ en 8 ans et perte nette potentielle du FSRIF de -826K€), il est aujourd'hui encore nécessaire de prendre des mesures pour certes, rester à l'équilibre, mais aussi dégager un autofinancement net permettant de financer une partie du programme d'investissement, tant aujourd'hui que pour les deux années à venir.

Par ailleurs, la hausse de la fréquentation des activités proposées par la ville, l'inflation adossée à des postes de dépenses quasi incompressibles (assurances, fluides, contrats de maintenance etc.), les choix politiques tels que le développement durable, le développement du portail éducatif et l'augmentation du nombre de places de crèches, génèrent des dépenses supplémentaires.

**B - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020**

La majorité municipale a adopté une stratégie financière, qui encadre la préparation des budgets, et qui, pour rappel, est caractérisée par :

- le maintien d'un taux d'épargne brute à 14%;
- la conduite d'une fiscalité équitable et maîtrisée et plus aucune augmentation des taux d'impôts jusqu'à la fin du mandat en 2020 ;
- la stabilisation de l'encours de dette en deçà de 100 M€ en conservant une capacité de désendettement de moins de 7 ans ;
- la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux de 17 M€ en moyenne sur la période 2019 à 2021.

Après une répartition de l'effort budgétaire opérée en 2015 entre la population par des recettes supplémentaires (fiscalité et emprunt) et l'administration par des efforts de gestion interne supplémentaires, **l'année 2020 nécessite des efforts en termes de dépenses de fonctionnement.**

Globalement, les orientations du BP 2020 peuvent se résumer de la façon suivante :

- Maintien de l'ensemble des politiques publiques et de l'investissement à un haut niveau pour continuer de construire l'avenir de Pantin ;
- Une priorité affirmée ou ré-affirmée sur les politiques publiques suivantes : **l'éducation, la petite enfance, le développement durable, le sport et les Quatre-Chemins**. Les équipements sportifs restent cette année une priorité en investissement et projets.

La stratégie financière se traduit concrètement de la façon suivante :

**1- Garantir un taux d'épargne brute à 14%**

**a. Maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public de qualité**

Pour parvenir à un équilibre de la section de fonctionnement, dans le contexte présenté ci-dessus, l'orientation a été prise par la majorité municipale de maîtriser les dépenses de fonctionnement hors masse salariale.

## **b. Optimiser les recettes**

La diminution des tarifs a un impact conséquent sur le budget de la commune : une diminution de recettes estimée à 200 k€.

Néanmoins, d'autres recettes sont optimisées et permettent de compenser partiellement la diminution des tarifs : l'augmentation de la fréquentation des crèches et de la restauration scolaire conjuguée à l'augmentation de certaines recettes liées à l'attractivité de la commune (redevance d'occupation du domaine public, droits de voirie, taxes de séjours et droits de mutation), à la modernisation des process (le horodateurs) ainsi qu'à la modification du système de forfait post stationnement qui génèrent dès 2019 une nouvelle recette estimée à 400 k€ (en contrepartie de la recette d'investissement des amendes de police, qui était une dotation d'État jusqu'en 2018).

Depuis 2012, les recettes de fonctionnement étaient particulièrement élevées car elles comprenaient également la part de la refacturation des charges à Est Ensemble, telle que calculée dans les conventions de mises à disposition de services (montant parallèlement déduit de l'AC). Les charges étant désormais quasi-intégralement transférées et supportées directement par Est Ensemble, cette refacturation n'a désormais plus lieu d'être, à l'exception de 250 K€ à prévoir dans la convention de mise à disposition à priori reconduite pour 2020.

**La recherche systématique des financements et de subventionnement est une orientation essentielle :** cette commande majeure de la municipalité doit être intégrée comme préalable à toute action. Un effort tout particulier sera encore réalisé en 2020 sur le financement des actions du Plan Climat-Énergie Territorial (PCAET).

### **2- Maintenir notre fiscalité à un niveau équitable et maîtrisée**

En matière de fiscalité, la ville a augmenté ses taux deux fois en 18 ans (en 2002 et 2015).

Hormis les mesures prises en 2015, **aucune augmentation de taux n'a été effectuée pendant le mandat et le BP 2020 est à nouveau élaboré sans aucune augmentation de taux.**

### **3- Stabiliser l'endettement**

Les objectifs du BP 2020 et de la stratégie financière sont de poursuivre la stratégie de désendettement très progressive et continue entamée depuis 2008.

**L'objectif du cadrage budgétaire est toujours de stabiliser l'encours en deçà des 100 M€.**

### **4- Continuer à investir**

L'actualisation du plan pluriannuel d'investissement 2020-2021 a été conduite dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, afin de permettre la réalisation mais surtout le financement des opérations d'investissement sur lesquelles la municipalité s'est engagée. Ce dernier est encore en cours de finalisation et des arbitrages restent nécessaires afin de le rendre compatible avec la capacité financière actuelle et future de la commune.

## **C – LES PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2020**

### **La politique de développement durable demeure une priorité entre consolidation et actions nouvelles...**

Les enjeux liés au développement durable concernent l'ensemble ou presque des compétences et des champs d'intervention de la Ville. Avec le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET), adopté en novembre 2017, Pantin s'est dotée d'une stratégie transversale en matière de transition énergétique et écologique, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation du territoire aux effets à longs terme du changement climatique jusqu'en 2022.

Le PCAET structure l'action en faveur du développement durable autour de 4 axes, qui regroupent respectivement les enjeux d'un urbanisme et d'un aménagement durables, de pratiques de consommation responsables, du développement de transports et mobilité durables, et de démarche eco-exemplaire de la commune.

Il engage la ville sur de nouvelles actions mais s'inscrit également dans la continuation et la valorisation de l'action municipale menée depuis 2001.

En 2020, après deux années de mise en œuvre du PCAET, il s'agit de poursuivre les actions déjà initiées et d'en lancer de nouvelles, en particulier :

- mettre en œuvre le plan de rénovation thermique du patrimoine bâti de la ville, planifié jusqu'en 2024 sur la base des priorités identifiées grâce au diagnostic technique de consommation établi en 2018 sur l'ensemble des bâtiments municipaux (action A9 du PCAET). En 2020, les travaux concerneront les écoles Auray et Langevin et le Centre de loisirs Prévert ;
- assurer l'application du Plan local d'urbanisme intercommunal dont plusieurs dispositions marquent une avancée réglementaire en matière environnementale, dans la continuité de plusieurs objectifs de la modification n°6 du PLU de la ville (action A1) ;
- poursuivre l'effort mené en faveur d'une ville plus verte : avec la création de nouveaux espaces verts comme les squares Brunshvicg et Jonkgind dans la ZAC du Port ou l'extension du parc Diderot, le maintien d'un objectif ambitieux de plantation d'arbres et arbustes dans l'espace public (plus de 450 arbres en 2018), l'extension des sites écolabellisés Ecojardin, ou l'extension du nombre de sites en arrosage automatique optimisé (actons A3, A4 et Charte écologique de l'arbre de Pantin) ; poursuivre la végétalisation des friches urbaines (action A5) ; lancer un appel à projets de végétalisation à destination des entreprises, des établissements scolaires et des administrations du territoire (action A7) ;
- dans la continuité des efforts entrepris pour favoriser le développement du photovoltaïque à Pantin avec le lancement du cadastre solaire, investir la toiture de l'école Cachin en lien avec la coopérative citoyenne Électrons solaires (Action A11) ;
- poursuivre l'action de lutte contre la précarité énergétique, avec l'organisation de séances d'information sur les écogestes, coanimées avec la Croix-Rouge Insertion Logicités, et remise de kits d'économie d'énergie à l'attention des ménages les plus précaires identifiés dans le cadre de la campagne du Fonds de solidarité énergie (action A14) ;
- étendre le tri des biodéchets dans les cantines scolaires, expérimentée dans 3 écoles pilotes à partir d'octobre 2019 à l'ensemble des établissements (action B16) ;
- augmenter l'autonomie alimentaire pour la restauration collective de la ville : lancement en 2020 de la production sur les toits du centre technique municipal d'une ferme urbaine de production intensive en aéroponie, gérée par Agripolis (action B19) ; poursuivre l'effort sur le taux d'alimentation biologique et-ou locale dans les cantines scolaires avec le Sivuresc (action AB17) ;
- mettre à disposition des habitants des composteurs publics (action B21) ; poursuivre la dynamique de tri des déchets sur les marchés de la ville (action B23) ;
- expérimenter un système de consigne sur l'espace public (action B22) ;
- continuer de favoriser les modes actifs de déplacement avec notamment les projets de requalification des avenues Jean Jaurès, Leclerc et Jean Lolive, la mise en œuvre du Plan vélo dans la continuité du SCAC (Schéma communal d'aménagement cyclable) ou encore la mise à disposition des bornes Vélib aux particuliers propriétaires de voitures électriques (action C25) ;
- reconduire, en écho à la piétonisation d'une portion du canal de l'Ourcq, les fermetures dominicales du quai de l'Aisne, à l'occasion de la Semaine du développement durable et de la fête de la ville (action C27) ;
- intensifier le renouvellement de la flotte municipale via une enveloppe dédiée en vue de l'acquisition de véhicules électriques, Crit'air 1 et Crit'air 2 (action D31) ;
- augmenter le nombre de marchés passés par la ville intégrant des clauses et critères environnementaux (action D33) ;
- poursuivre le déploiement de la campagne sur les écogestes à l'attention des agents de la ville (action D34) ;
- poursuivre le travail de sensibilisation des enfants dans le cadre du Portail de l'Action éducative à l'école et dans les centres de loisirs sur les enjeux du développement durable et de la biodiversité (action D35) ;
- soutenir la création d'un salon du livre de l'environnement en lien avec La Malle aux histoires.

**...tout comme les sport ...**

Un important programme d'investissement est mis en œuvre sur les équipements sportifs.

**Le stade Charles Auray** sera transformé dans les années à venir en véritable parc des sports moderne et plus fonctionnel : la réfection totale de la piste d'athlétisme s'est achevée cet été, la couverture des terrains de tennis ainsi que la synthétisation du terrain annexe seront livrés en janvier 2020. Voulu durables et conformes aux exigences du développement urbain, ces opérations bénéficient de matériaux durables de très haute qualité .

En 2020, le programme de la halle sportive qui débutera également sur le site de Charles Auray avec le lancement du concours d'architecture et études de conception. Cette halle comprendra deux niveaux : un "niveau semi-enterré" pour les salles de sports de combat, de musculation ainsi qu'une salle multisports et un "niveau haut", comportant un plateau pour les sports collectifs comme le hand-ball ou le basket-ball.

**Le stade Marcel Cerdan**, après la synthétisation de son terrain de football en 2015, bénéficiera de la mise en place d'un nouveau bâtiment permettant d'abriter des vestiaires, des lieux de stockage, une salle de réunion ainsi qu'un espace ouvert de convivialité. Ce bâtiment a pour but de répondre à l'augmentation sensible du nombre de pratiquants sur ce site.

### ...l'accueil de la petite enfance demeure une priorité ...

La Ville a choisi de poursuivre son soutien aux porteurs de projets qui souhaitent implanter des équipements de petite enfance à Pantin. L'offre d'accueil est variée : 2 micro crèches, 7 multi accueils gérés par la ville de Pantin dont une crèche familiale de 36 berceaux qui emploient 16 assistantes maternelles, 2 haltes jeux municipales. S'ajoutent deux crèches gérées par le département de la Seine Saint Denis, deux crèches d'entreprises, deux crèches privées, une crèche parentale, une crèche à vocation d'insertion professionnelle.

En 2020, les berceaux réservés auprès des entreprises privées s'élèveront à 194 (contre 154 en 2019) : il est proposé de poursuivre l'effort engagé et de permettre l'acquisition de 40 places supplémentaires. L'ensemble des places en crèches communales (326), départementales (84), associatives (57) et privées (137) permettent aujourd'hui d'atteindre un taux de réponses favorables de plus de 30 %.

L'accent est également mis sur la valorisation du métier d'assistant maternel et de gardes à domicile. La première maison d'assistante maternelle s'ouvre en cette fin d'année.

Enfin les projets engagés vont se concrétiser dans l'année 2020 : délocalisation en décembre de la crèche parentale (bains douches), ouverture en janvier de la première maison des assistantes maternelles et l'ouverture d'une antenne du relais assistante maternelle (Sheds) viendront compléter l'effort de la ville pour une meilleure répartition géographique de l'offre d'accueil.

### ...tout comme l'éducation...

La municipalité maintiendra son niveau d'investissement en faveur de l'éducation en 2020, avec les travaux des groupes scolaires Diderot et Zac du Port, la livraison d'un nouveau réfectoire à l'école Quatremaire (Courtilière), et l'équipement en vidéo projecteurs interactifs de toutes les salles de classe élémentaires.

Convaincue de l'importance de l'éducation artistique pour l'épanouissement et la réussite des enfants, la Ville finance chaque année près de 80 projets en partenariat avec les plus grandes institutions et associations culturelles du territoire, pour 200 classes. De nouvelles interventions seront proposées, à la fois en temps scolaire et en temps péri scolaires pendant les TAP.

La Ville est également particulièrement engagée en faveur d'une éducation inclusive. L'école spécialisée du Plein Air, menacée de fermeture, a bien ouvert ses portes à la rentrée grâce à l'intervention de la commune. Cet engagement se poursuit également dans les centres de loisirs. Depuis de nombreuses années, la Ville propose un taux d'encadrement spécifique, finance des formations à l'attention des animateurs et des ATSEM, et attribue de nouveaux moyens matériels spécifiques (malles pédagogiques). En 2019, de nouveaux séjours de vacances à encadrement renforcé ont été expérimentés, et seront de nouveau mis en place en 2020.

Enfin, le budget de l'éducation sera également impacté par la promulgation de la loi pour une école de la



confiance, qui rend obligatoire la scolarisation des enfants à partir de 3 ans. En 2020, la Ville devra donc financer les frais de fonctionnement pour les enfants pantinois des écoles maternelles privées sous contrat, qui devraient être compensés. Il est en effet prévu l'attribution par l'État de ressources pérennes aux communes qui justifieront, au titre de l'année scolaire 2019-2020 (année scolaire d'entrée en vigueur de l'extension de l'instruction obligatoire) et du fait de cette seule extension de compétence, une augmentation de leurs dépenses obligatoires par rapport à celles de l'année scolaire 2018-2019.

### ... l'action de la municipalité dans le quartier des Quatre-Chemins va s'intensifier

Le projet de budget pour l'année 2020 s'inscrit dans la continuité des orientations politiques, et réaffirme la priorité accordée à quatre politiques publiques, l'éducation, la petite enfance, le développement durable, le sport et au territoire des Quatre-Chemins.

La Ville mène une intervention de longue date dans le quartier des Quatre-Chemins, en vue notamment d'éradiquer les situations d'insalubrité fréquemment rencontrées dans ce quartier populaire d'habitat de faubourg, et de le raccrocher à la dynamique territoriale à l'œuvre dans le reste de la ville.

Cette intervention publique de près de 20 ans s'est traduite notamment par la mise en œuvre d'un PRU dont la convention partenariale avec l'ANRU a été signée le 26 juillet 2007, de la ZAC Vilette Quatre-Chemins désormais achevée, et complétée par de nombreuses opérations dans le secteur diffus, ainsi que par la mise en place d'une ZSP en 2014. Pour autant, le quartier des Quatre-Chemins présente toujours les caractéristiques d'un quartier en difficulté : population défavorisée, cadre de vie dégradé, problématiques de sécurité.

Au terme de la première période d'intervention, en 2020, 984 logements auront été mis sur le marché, dont 2/3 de logements sociaux. Parmi ces logements, 75% sont déjà livrés. En complément de cette intervention dans le domaine de l'habitat, la Ville aménage des espaces publics (rues Josserand, Weber et Lesieur, squares Lapérouse et Ste-Marguerite, parc Diderot), et réalise des équipements structurants (écoles Baker et Diderot, centre de ressources des métiers d'art). Par ailleurs la Ville a accompagné le développement du pôle d'artisanat d'art dans le quartier.

L'enjeu pour la collectivité est ainsi que ce quartier puisse bénéficier des pôles de développement immédiatement voisins pour se réinsérer dans la dynamique territoriale du reste de la Ville.

La poursuite et la massification de l'action publique dans le quartier sont donc nécessaires pour permettre ce changement structurel. Cela passe, d'une part, par la mise en œuvre d'un PRU 2 intercommunal avec Aubervilliers, d'autre part par la poursuite active du projet d'aménagement de « l'écoquartier gare », dont la position à mi-chemin entre le centre de Pantin et le quartier de faubourg existant des Quatre-Chemins en fait un élément incontournable de la réintégration de ce dernier dans le reste de la Ville, tant du point de vue des connexions physiques à développer que de celui de l'opportunité de parcours résidentiel et d'emploi qu'il doit pouvoir représenter pour la population actuelle du quartier.

Les objectifs principaux du PRU 2 sont ainsi les suivants :

- **poursuivre la résorption de l'habitat indigne**, en ciblant les copropriétés dégradées du quartier, qui ont été identifiées suite à une étude confiée par Est-Ensemble à la Soreqa. Sur la cinquantaine d'adresses cibles, les immeubles les plus dégradés donneront lieu à des opérations de démolition-reconstruction, permettant la mise sur le marché de nouveaux programmes de logements ou d'équipements. Sera recherchée la mise en place d'un parcours résidentiel pour les habitants du quartier, avec la diversification des produits de logements : logements sociaux, PSLA, accession à prix maîtrisés, venant compléter la remise à niveau du parc social dans le quartier réalisée au cours de la première période d'intervention.

- **renforcer l'armature en équipements et irriguer le quartier aujourd'hui résidentiel avec des activités** compatibles avec l'habitation. Ces éléments de programmation permettront ainsi de créer une dynamique de flux à destination du quartier, facilitant ainsi la réinsertion de ce dernier dans le reste du territoire. De premières opérations sont d'ores et déjà engagées: reconstruction du centre municipal de santé et de la plate-forme autonomie dans le cadre d'un programme plus large intégrant 71 logements en accession à prix maîtrisés et sociaux, aménagement d'un équipement accueillant le service municipal de la jeunesse et une microfolie, implantation de la crèche parentale dans le cadre d'un bâtiment réhabilité, requalification du marché Magenta dans le cadre d'une opération immobilière d'ensemble. La livraison du marché réhabilité est prévue en

2023, site à désignation du lauréat de la consultation en 2019. Un marché provisoire ouvrira ses portes en 2021, 28 avenue Edouard Vaillant dans une ancienne halle réhabilitée.

- L'évolution de la ZAE Cartier Bresson pour accueillir des activités davantage compatibles avec l'habitation sera également poursuivie ; la ZAE accueillera ainsi la Cité de l'écohabiter en 2021, premier pas dans la structuration de la filière des écoactivités dans le quartier. Par ailleurs l'implantation du Centre National des Arts Plastiques rue Cartier Bresson en 2022 permettra d'envisager à moyen terme le percement viaire du nord de l'écoquartier.

- **améliorer le cadre de vie**, notamment au travers de l'aménagement de l'ex-RN2 en boulevard urbain, désormais prioritaire compte-tenu des JO 2024, de la rénovation de la Porte de la Villette sur le territoire parisien, ainsi que de l'aménagement des espaces de frange (passage Forceval), et de l'animation de friches urbaines.

La signature de la convention partenariale avec l'ANRU est prévue en 2020, ce qui implique l'engagement des opérations sus-nommées dans le cadre d'autorisations de démarrage anticipé.

Ces opérations du PRU 2 sont complétées par l'engagement de la 1ère phase de l'écoquartier au travers de trois opérations livrées en 2021 :

- le collège pour l'implantation duquel les terrains de la bande nord vont être achetés à la SNCF et une voie de desserte aménagée,
- l'opération de 72 logements ci-dessus mentionnées incluant un CMS et une plate-forme autonomie, à haute qualité environnementale, en bordure de l'écoquartier
- le bâtiment d'activités ferroviaires CCU-CCR au cœur du site ferroviaire et au débouché de la future passerelle

L'aménagement des phases successives de l'écoquartier fait l'objet de négociations avec la SNCF.

## **D – LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES**

### **1 - A propos du fonctionnement**

Il convient de préciser que les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessous constituent des prévisions d'inscriptions budgétaires. Ces données seront susceptibles d'être modifiées en fonction des derniers arbitrages actuellement en cours. Par ailleurs, la loi de finances initiale pour 2020 n'est pas encore définitive ; cela rend moins certaines ces prévisions, notamment en matière de péréquation (DSU, FSRIF et FPIC essentiellement) et de dotations. Ces éléments permettent cependant d'appréhender les grandes tendances.

#### **a - Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées, de façon encore provisoire, à 120 M€ (117 M€ dans le rapport d'orientations budgétaires 2019). Ce montant total intègre depuis 2016 la dépense du FCCT constituée des recettes de 20,7 M€ encaissées par la ville à reverser à Est Ensemble. Afin de comparer les volumes toutes choses égales par ailleurs, il convient donc de retraiter cette dépense, qui est neutre budgétairement.

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2019	Projet de BP 2020 – encore en cours d'arbitrage	Variation PBP 2020/ BP 19 en %	Variation 2020/19
Charges à caractère général	22 302 000	22 270 000	-0,14%	-32 000
Charges de personnel	62 945 000	65 785 000	4,51%	2 840 000
Autres charges de gestion courante hors FCCT équilibre	8 175 877	8 657 832	5,89%	481 955
Intérêts de la dette	2 065 000	1 690 000	-18,16%	-375 000
<b>Sous total des dépenses courantes, hors FCCT d'équilibre et hors Contributions au FSRIF et au FPIC</b>	<b>95 487 877</b>	<b>98 402 832</b>	<b>3,05%</b>	<b>2 914 955</b>
Atténuation de produits (FPIC et FSRIF)	890 000	890 000	0,00%	0
<b>Sous total des dépenses courantes hors FCCT reversé</b>	<b>96 377 877</b>	<b>99 292 832</b>	<b>3,02%</b>	<b>2 914 955</b>
FCCT hors part équilibre	20 634 123	20 707 168	0,35%	73 045
<b>Total des dépenses courantes</b>	<b>117 012 000</b>	<b>120 000 000</b>	<b>2,55%</b>	<b>2 988 000</b>

Ainsi, retraitement fait de la dépense de FCCT, les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont estimées à 99,3 M€ (96,3 M€ rob 2019), ce qui représente une augmentation de 2,9 M€ (soit 3%) par rapport au Budget Primitif 2019.

Néanmoins, afin d'observer toutes choses égales par ailleurs, les efforts de gestion réalisés dans la préparation du budget primitif 2020, il convient de focaliser l'analyse sur les dépenses réelles des services, hors contribution aux FPIC et FSRIF : dans ce cas, **les dépenses réelles de fonctionnement hors contribution aux FSRIF et FPIC sont estimées, toujours de façon provisoire, à 98,4 M€.**

**Les charges à caractère général (chapitre 011) sont donc stables par rapport au BP 2019.**

Cette stabilisation, malgré l'extension du périmètre d'intervention de la commune, traduit cette année encore les efforts des services dans la maîtrise de leurs dépenses, caractérisé notamment par une démarche d'optimisation des procédures de marchés publics, de rationalisation des dépenses dans les domaines où cela est possible sans conséquence sur la qualité du service rendu, le suivi régulier d'exécution des dépenses, la mise en place de tableaux de bord.

En 2020, les extensions de périmètre d'intervention de la commune sont les suivants :

- l'extension du périmètre de la police municipale avec la mise en place en année pleine de la brigade équestre (20 k€) ;
- l'ouverture du bassin du parc Diderot ;
- l'ouverture de nouveaux équipements : la microfolie, la péniche, les sheds, la MAM (maison des assistantes maternelles), ...
- le déploiement du plan propreté ;
- la participation à l'Antai pour le traitement du forfait post stationnement ;
- l'augmentation du nombre de place de crèches : le coût en année pleine de 30 nouveaux berceaux développés en 2019 et de 40 berceaux supplémentaires prévus d'ici la fin 2020 ; ces augmentations de places génèrent une dépense supplémentaire de +110 k€ en 2020 ;
- l'entretien de nouveaux espaces publics créés, tels la zac du Port, le parc des Courtilières ....
- les nombreuses participations supplémentaires de la ville en matière de Ressources Humaines : augmentation de la participation à la restauration des agents (Eurest), la prestation nouvelle relative à la médecine du travail, la mise en place document unique d'évaluation des risques (DUER) et le développement du programme de formation.

2- l'augmentation des tarifs :

- l'augmentation important du coût des fluides, gaz, électricité, carburant dont les coûts supplémentaires

sont estimés en 2019 à 129 k€...

Sont maintenus et optimisés :

- les dépenses liées à l'entretien des locaux, des bâtiments, des voiries, de la restauration scolaires,
- le maintien de moyens importants pour mener d'ambitieuses politiques municipales en matière de tranquillité publique, de vie des quartiers, de jeunesse, de sport, d'éducation, d'action sociale, de santé et de petite enfance ;
- les crédits affectés aux politiques publiques définies comme prioritaires (hors masse salariale) ont donc été financés autant que faire se peut par redéploiement interne des crédits.

Les intérêts de la dette diminueraient de 375 k€ pour s'élever à 1,7 M€ : c'est la douzième année de diminutions consécutives, du fait du désendettement depuis 2008, mais aussi des réaménagements réalisés en 2017 (7,8 M€), du contexte bancaire, d'une offre de financement maintenue à des taux et des marges extrêmement bas. La diminution de l'encours, associée à une potentielle remontée des taux, entraîne cette nouvelle anticipation à la baisse.

Le poste « autres charges de gestion courante » (chapitre 65), qui comprend notamment les subventions, les contributions obligatoires telle la contribution au vélib pour 200 k€, le FCCT d'équilibre et les créances admises en non valeurs est en augmentation : +554 k€ soit +1,92 %.

Cette augmentation s'explique par les ajustements des subventions à la Caisse des écoles (CDE) et au Centre communal d'action sociale (CCAS) qui sont stabilisées respectivement à 2,2 M€ et 1,6 M€ contre 2 M€ et 1,5 M€ en 2019.

Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) d'équilibre est aujourd'hui estimé à hauteur de 410 k€ contre 406 k€ en 2019.

Le poste relatif aux admissions en non valeurs est maintenu à 150 k€ afin de respecter l'engagement de la commune envers la Chambre Régionale des Comptes.

## b - Les recettes de fonctionnement

À ce stade, les recettes de fonctionnement atteignent globalement 137,3 M€. Hors FCCT, elles s'élèvent à 116,5 M€ et sont donc diminution par rapport au BP 2019 qui s'élevait à 117,4 M€ (-827 k€ soit -0,7 %) :

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2019	Projet de BP 2020 - encore en cours d'arbitrage	Variation PBP 2020/ BP 19 en %	Variation 2020/19
Impôts et taxes	113 537 000	113 110 000	-0,38%	-427 000
Dotations, participations et subventions	13 245 000	12 868 000	-2,85%	-377 000
Redevances et produits des services	9 172 000	9 500 000	3,58%	328 000
Autres produits de gestion courante	930 000	915 000	-1,61%	-15 000
Atténuation de charges	1 130 000	1 130 000	0,00%	0
Total des recettes courantes	138 014 000	137 523 000	-0,36%	-491 000
FCCT hors part équilibre	20 634 123	20 707 168		73 045
Total des recettes courantes hors FCCT équilibre	117 379 877	116 815 832	-0,48%	-564 045
Impôts et taxes hors FCCT équilibre	92 902 877	92 402 832	-0,54%	-500 045

A ce stade, les évolutions attendues sur le projet de BP 2020 de la ville sont les suivantes :

- diminution de la DGF (- 410 K€ par rapport au notifié 2019 -) :

<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Dotation forfaitaire N-1</b>	<b>1 803 585 €</b>	<b>1 355 964 €</b>
Population <u>DGF</u>	56 303 hab	56 303 hab
<i>Variation de la population <u>DGF</u></i>	+206 hab	0 hab
<b>Part Dynamique de la population</b>	<b>+23 749 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Écrêtement</b>	<b>-471 370 €</b>	<b>-410 314 €</b>
<b>Dotation forfaitaire N</b>	<b>1 355 964 €</b>	<b>945 650 €</b>
<i>Variation de la dotation forfaitaire</i>	-447 621 €	-410 314 €
<b>Dotation forfaitaire N en € / hab</b>	<b>24,1 €</b>	<b>16,8 €</b>

Source : FCL – Gérer la Cité

- diminution de la recette du FSRIF : - 825 K€ soit les 50% restant, sur les 1,8 M€ encaissés en 2018. Rappelons que Pantin est toujours sur le fil, redevenue inéligible à 1 rang prêt en 2019 ! ; par prudence, il est envisagé ici une pérennisation de la sortie du dispositif en 2020 ; la garantie de sortie de 50 % inscrite et perçue en 2019 est perdue en 2020 ;
- légère augmentation de la DSU et du FPIC par rapport au notifié 2019 (soit respectivement 3,09 M€ et 892 k€) ;
- enfin, les autres subventions (Département, Région) sont en baisse.

Au-delà du maintien de la diminution des dotations de l'État, les principales évolutions estimées relatives aux recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Le produit des services :

Les produits des services et autres produits courants, qui proviennent des prestations de services à la population, sont estimés avec une augmentation de 328 k€ (+3,58 %). La baisse des tarifs, appliquée à la rentrée 2019 en faveur du pouvoir d'achat des pantinois, est compensée par de nouvelles recettes, notamment l'augmentation des redevances du domaines publics (augmentation du nombre de tournages à Pantin + 77 k€) et la nouvelle facturation du stationnement payant : en effet ce dernier, recette nouvelle en 2019, est inscrit à hauteur de 400 k€ au BP 2020.

A cette nouvelle recettes du forfait post stationnement, la recette liées à la modernisation des horodateurs est à nouveau inscrite à hauteur de 710 K€ (identique au montant inscrit au BP 2019).

Ce poste comprend également la part de la refacturation des charges à Est Ensemble, telle que calculée dans les conventions de mises à disposition de services (montant parallèlement déduit de l'AC). Les charges sont désormais quasi-intégralement transférées et prises en charge directement par Est Ensemble, mais la refacturation est encore estimée en 2019 à hauteur de 250 K€ (contre 354 k€ en 2019).

Les impôts et taxes :

- l'Attribution de Compensation (AC) versée désormais par la MGP : comme présentée précédemment, l'hypothèse de BP 2020 intègre une AC 2020 estimée à celle qui sera arrêtée pour 2015 : 56,43 M€ ;
- la revalorisation des bases fiscales : le projet de BP 2020 intègre une hausse des bases de 0,9 % à confirmer par le PLF 2020, et intègre également une prévision de variation physique, liée aux constructions livrées chaque année (1,5% pour la taxe d'habitation ; concernant la taxe foncière, une différence est anticipée entre les particulier +1,5 % et les locaux commerciaux +0,5%) ;
- au titre de la revalorisation des bases, le produit attendu en 2020 est estimé à 51,2 M€ (dont 8,2 M€ à reverser à Est Ensemble). Cela constitue une augmentation nette de 1,1 M€ par rapport au notifié 2019 (+ 2,2%). Néanmoins, cette augmentation est moindre comparée à la prévision budgétaires 2019 qui était estimée à 51 M€ : le BP 2020 est donc estimé de façon prudente à + 229 k€ par rapport au BP 2019 (+0,4%) ;
- le FSRIF 2020 est estimé à 0 k€ (contre 825 k€ encaissés en 2019 au titre de la garantie de sortie du périmètre) ;
- le FPIC est cette année estimée à 892 K€ (en légère augmentation identique au montant perçu en 2019) ;
- la DSU est également estimée à ce stade en hausse : 3,1 M€ ;
- les recettes liées à l'action sur la taxe locale sur la publicité extérieure sont stabilisées à 300 k€ ;



- enfin, les droits de mutation sont estimés à 2,7 M€.

Compte tenu de ces hypothèses et à ce stade de l'exécution 2019, les recettes de fonctionnement évolueraient de la façon suivante :

en K€	CA 2019 estimé	Projet de BP 2020	2020 – 2019	%	Observations
Produit fiscal direct	50 390	51 442	1 052	2,09%	Hypothèse de base de +1,7%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	245	245	0	0,00%	
Taxe sur l'électricité	846	846	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2019
Droits de mutation	2 600	2 750	150	5,77%	Augmentation attendue en 2020
Attribution de compensation	56 426	56 426	0	0,00%	AC versée par la MGP
FSRIF	826	0	-826	-100,00%	Hypothèse de sortie en 2019 => perte de 50% de la Recette en 2019 et 100 % en 2020 – position 183 sur 183 villes éligibles en 2018
FPIC	864	892	28	3,24%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2019
Autres impôts et taxes	665	754	89	13,40%	Taxe de séjour et publicité extérieure
Dotations de l'État	4 863	4 392	-471	-9,69%	
<i>dont DGF</i>	1 356	945	-411	-30,31%	Fin de la Contribution Redressement des comptes publics mais écartement de 454 k€
<i>dont DSU</i>	2 900	3 090	190	6,55%	Augmentation attendue en 2020
<i>dont DGD hygiène</i>	280	280	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2019
Compensations fiscales	1 960	1 960	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2019
FCTVA entretien bâtiments publics et voirie	91	100	9		Nouvelle recette depuis 2017, estimée au réalisé 2019
Subventions et participations	6 770	6 416	-354	-5,23%	Diminution des subventions du département
Produits des services (70)	9 087	9 500	413	4,54%	Augmentation des recettes => baisse des tarifs (mesures pouvoir d'achat) mais transfère de la recette des amendes de police, préalablement perçue en investissement + 400 k€
Autres produits de gestion courante (75)	930	915	-15	-1,61%	Stabilisation du montant des loyers encaissés
Atténuations de charges (013)	1 130	1 130	0	0,00%	Remboursements sur rémunérations du personnel selon BP 2019
<b>Recettes de gestion courante (de 70 à 75)</b>	<b>137 448</b>	<b>137 523</b>	<b>75</b>	<b>0,05%</b>	
Autres produits exceptionnelles (hors cessions)	34	94	60	176,47%	
<b>Recettes Réelles de fonctionnement hors cessions</b>	<b>137 482</b>	<b>137 617</b>	<b>135</b>	<b>0,10%</b>	
Contributions au FSRIF	-357	-386	-29	8,12%	PLF 2020 => Estimation contribution 2020
Contributions au FPIC	-508	-497	11	-2,17%	PLF 2020 => Estimation contribution 2020
FCCT fiscal (neutre budgétairement) versé à l'EPT	-21 168	-21 250	-82	0,39%	FCCT fiscal (neutre de 20,55 M€) => reversement de la TH et de la part salariale DGF encaissées pour le compte d'Est Ensemble
<b>Recettes Réelles de fonctionnement hors cessions, nettes du FSRIF / FPIC / FCCT</b>	<b>115 449</b>	<b>115 484</b>	<b>35</b>	<b>0,03%</b>	

## 2. La poursuite et la réalisation des grands projets d'investissement de la Ville

### a- Les recettes d'investissement

Elles sont estimées à ce stade à

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement à hauteur de 17,7 M€, en diminution par rapport au BP 2019 (qui était de 21,1 M€) ; l'autofinancement est constitué de 8,4 M€ de dotations aux amortissements et 9,27 M€ de prélèvement (*chapitre 023, économies générées sur la section de fonctionnement*). La diminution de 3,4 M€ de l'autofinancement au stade du BP est aujourd'hui « normale » dans le contexte de raréfaction des ressources, d'augmentation des tarifs des fluides et de développement des politiques prioritaires (petite enfance, éducation, sports, développement durable...) ;
- les subventions d'investissement adossées aux opérations, principalement ANRU, pour 13,5 M€ ;
- la taxe d'aménagement (1 M€), le produit des amendes de police (0 K€) et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ; ce dernier est à ce stade estimé à 3,5 M€ en 2020 ;
- enfin, l'emprunt d'équilibre, pour stabiliser l'encours à 88,9 M€ programmé après DM au 1<sup>er</sup> janvier 2020, devrait être inscrit à hauteur de 12,2 M€ (montant du remboursement 2020). Ce montant est à ce stade insuffisant pour couvrir toutes les dépenses d'investissement nécessaires en 2020. Il pourrait être abondé de 5,6 M€, portant ainsi l'encours fin 2020 à 94,5 M€. L'excédent potentiel du compte administratif 2019 (régulièrement aux alentours de 3,5 M€) et les recettes 2020 encore non inscrites à ce stade seront prioritairement alloués au désendettement. Ainsi, la stratégie financière de la commune serait toujours parfaitement respectée, l'encours fin 2020 restant ainsi bien en deçà du plafonds fixé de 100 M€.

Bien évidemment, il s'agit de l'emprunt d'équilibre au stade du Budget. Ce montant est maximum et théorique : il sera réalisé en fonction des dépenses réelles réalisées et surtout, les recettes supplémentaires, notamment l'excédent du compte administratif 2019, seront principalement affectées à la réduction du volume d'emprunt.



## b. Les dépenses d'investissement 2020 - 2021

En ce qui concerne le programme d'équipement, la Ville a depuis plusieurs années investi dans de grands chantiers afin de rénover, réhabiliter ou embellir son paysage urbain. Le BP 2020 reprendra les principales opérations déjà lancées, avec les ajustements correspondants à la mise en place de quelques nouvelles opérations.

Ainsi, l'année 2020 s'inscrit encore pleinement dans la poursuite et l'achèvement des grands projets d'investissement structurants, pour partie déjà lancés au cours du précédent mandat.

Dans la continuité des années précédentes, l'équipe municipale continue d'ajuster le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de 2020 à 2021, afin de programmer, de lisser et de financer les opérations à mener au cours de ce nouveau mandat. Il est préparé par quartier, mais aussi par politique publique.

La loi NOTRe impose depuis 2017, de présenter les orientations envisagées en programmations d'investissement et les engagements pluriannuels. À ce stade de la préparation budgétaire, les opérations en cours se présentent de la façon suivante et nécessitent encore des ajustements et arbitrages :

### 1) PPI des grands Quatre-Chemins :

Regroupement Opération	Nom de l'opération	Charge Nette 2019 rappel	Dép. 2020	Rec. 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
Ecoquartier	Ecoquartier - Acquisition CMS/Pôle Autonomie aménagés	1 277 500	0	0	0	1 717 917	2 995 417
	Ecoquartier - collège - Acquisition et travaux du terrain (lots A et A1 bande nord)	300 000	1 200 000	150 000	1 050 000	1 200 000	2 550 000
	Ecoquartier - Travaux de la voie d'accès au collège de l'écoquartier	70 000	500 000	0	500 000	412 000	982 000
<b>Total Ecoquartier</b>		<b>1 647 500</b>	<b>1 700 000</b>	<b>150 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>3 329 917</b>	<b>6 527 417</b>
PRU 1 des Quatre-Chemins	Groupe scolaire Diderot	3 200 000	4 000 000	2 970 000	1 030 000	5 205 000	9 435 000
	Parc Diderot Dépollution	180 000	1 400 000	0	1 400 000	2 900 000	4 480 000
	Parc Diderot Requalification	3 000 000	1 600 000	1 860 000	-260 000	400 000	3 140 000
	PRU 1 des Quatre-Chemins : résorption de l'habitat indigne	0	0	0	0	4 000 000	4 000 000
	Square Anne Franck	395 000	50 000	65 000	-15 000	150 000	530 000
	Réhabilitation des sheds existants (intégrés dans parc diderot)	900 000	1 000 000	110 000	890 000	100 000	1 890 000
<b>Total PRU 1 des Quatre-Chemins</b>		<b>7 675 000</b>	<b>8 050 000</b>	<b>5 005 000</b>	<b>3 045 000</b>	<b>12 755 000</b>	<b>23 475 000</b>

CN = Charge nette (Dépenses – Recettes)

Regroupement Opération	Nom de l'opération	Charge Nette 2019 rappel	Dép. 2020	Rec. 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
PRU 2 des Quatre-Chemins	Crèche parentale des Quatre-Chemins	150 000	1 000 000	200 000	800 000	99 000	1 049 000
	Démolition et reconstruction Marché Magenta	250 000	0	0	0	-1 700 000	-1 450 000
	Percement rue Cartier Bresson	0	0	0	0	36 000	36 000
	PRU 2 intercommunal des Quatre-Chemins	0	0	0	0	0	0
	Magenta provisoire	100 000	714 000	0	714 000	1 528 000	2 342 000
	Travaux antenne Jeunesse Quatre-Chemins / microfolie 40 rue D. Papin	100 000	0	20 000	-20 000	1 000 000	1 080 000
	PRU 2 des Quatre-Chemins - Protocole / études	0	0	0	0	0	0
	PRU 2 des Quatre-Chemins - Equipements publics	0	0	0	0	0	0
<b>Total PRU 2 des Quatre-Chemins</b>		<b>1 363 000</b>	<b>2 478 000</b>	<b>220 000</b>	<b>2 258 000</b>	<b>2 488 000</b>	<b>6 109 000</b>
Quatre-Chemins	Cession 87-89 E Vaillant	-80 000	0	0	0	0	-80 000
	Réhabilitation rue Denis Papin	1 700 000	0	0	0	0	1 700 000
	Requalification ex RN2 Jean Jaurès	200 000	0	0	0	400 000	600 000
<b>Total Quatre-Chemins</b>		<b>1 820 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>	<b>2 220 000</b>
Est Ensemble-Conservatoire à	Est Ensemble-Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)	220 000	500 000	0	500 000	1 960 000	2 680 000
<b>Total Est Ensemble-Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)</b>		<b>220 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>1 960 000</b>	<b>2 680 000</b>
Est Ensemble - Piscine	Est Ensemble - Piscine	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000
<b>Total Est Ensemble - Piscine</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Total PPI des Grands Quatre-chemins</b>		<b>12 725 500</b>	<b>12 728 000</b>	<b>5 375 000</b>	<b>7 353 000</b>	<b>22 932 917</b>	<b>43 011 417</b>
<b>Total général</b>		<b>12 725 500</b>	<b>12 728 000</b>	<b>5 375 000</b>	<b>7 353 000</b>	<b>22 932 917</b>	<b>43 011 417</b>

CN = Charge nette (Dépenses – Recettes)

2) PPI Éducation – Petite Enfance (hors Quatre-Chemins) :

Regroupement Opération	Nom de l'opération	Charge Nette 2019	Dép. 2020	Rec. 2020	Charge Nette	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
⊖	Création d'une Maison des	450 000	0	0	0	-40 000	410 000
	Création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)						
	<b>Total Création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)</b>	<b>450 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-40 000</b>	<b>410 000</b>
⊖	Education	1 000 000	1 500 000	490 000	1 010 000	120 000	2 130 000
	Extension école Quatremaire						
	Construction groupe scolaire ZAC du Port	1 800 000	2 182 750	214 000	1 968 750	2 250 000	6 018 750
	<b>Total Education</b>	<b>2 800 000</b>	<b>3 682 750</b>	<b>704 000</b>	<b>2 978 750</b>	<b>2 370 000</b>	<b>8 148 750</b>
	<b>Total Education - Petite Enfance hors Quatre-chemins</b>	<b>3 250 000</b>	<b>3 682 750</b>	<b>704 000</b>	<b>2 978 750</b>	<b>2 330 000</b>	<b>8 558 750</b>

CN = Charge nette (Dépenses – Recettes)

3) PPI Équipements sportifs : en investissement, le sport constitue depuis 2018 une nouvelle priorité :

Regroupement Opération	Nom de l'opération	Charge Nette 2019	Dép. 2020	Rec. 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
⊖	Requalification du parc Charles Auray	50 000	300 000	0	300 000	3 400 000	3 750 000
	Construction d'une halle sportive						
	Couverture des terrains de tennis	700 000	0	80 000	-80 000	0	620 000
	Requalification de la piste d'athlétisme Charles Auray	-250 000	0		0	0	-250 000
	Synthétisation du terrain Charles Auray	1 800 000	0	0	0	-305 000	1 495 000
	<b>Total Requalification du parc Charles Auray</b>	<b>2 300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>80 000</b>	<b>220 000</b>	<b>3 095 000</b>	<b>5 615 000</b>
⊖	Club house	55 000	550 000		550 000	15 000	620 000
	Club house FOOT						
	Club house RUGBY	0	170 000		170 000	6 000	176 000
	<b>Total Club house</b>	<b>55 000</b>	<b>720 000</b>		<b>720 000</b>	<b>21 000</b>	<b>796 000</b>
	<b>Total Equipements sportifs</b>	<b>2 355 000</b>	<b>1 020 000</b>	<b>80 000</b>	<b>940 000</b>	<b>3 116 000</b>	<b>6 411 000</b>

CN = Charge nette (Dépenses – Recettes)

4) PPI Développement durable : en investissement, le développement durable constitue cette année une nouvelle priorité.

Nom de l'opération	Charge Nette 2019	Dép. 2020	Rec. 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
Plan Climat-Energie Territorial (PCAET)	1 000 000	1 000 000	620 000	380 000	1 000 000	2 380 000
Zone 30 - plan vélos - plan piétons	52 000	160 000	0	160 000	160 000	372 000
<b>Total Développement Durable</b>	<b>1 052 000</b>	<b>1 160 000</b>	<b>620 000</b>	<b>540 000</b>	<b>1 160 000</b>	<b>2 752 000</b>

5) PPI présentant le reste des opérations par direction :



Direction	Nom de l'opération	Charge Nette 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
Dir. de l' Habitat et du Logement	Participation HI Est Ensemble Dilhi	0	408 000	0	408 000	408 000	816 000
	Travaux pour compte de tiers	0	500 000	500 000	0	0	0
	Solde des opérations de RHI 27/29/36 rue des Sept-Arpents et 38 Cartier Bresson	-705 000	0	234 000	-234 000	0	-939 000
<b>Total Dir. de l' Habitat et du Logement</b>		<b>-705 000</b>	<b>908 000</b>	<b>734 000</b>	<b>174 000</b>	<b>408 000</b>	<b>-123 000</b>
Dir. de l' Urbanisme	Taxe d'Aménagement	-500 000	0	1 000 000	-1 000 000	-250 000	-1 750 000
	Travaux d'entretien du patrimoine privé de la ville	50 000	140 000	0	140 000	200 000	390 000
	Parking Public (coque) - Centre Ville	-30 200	830 000	368 400	461 600	0	431 400
	Cession EFFERIS	0		0	0	-9 000 000	-9 000 000
	Cession CND	0		0	0	-30 000 000	-30 000 000
	Opération démolition 49b Denis Papin / 2 rue Kléber	0	360 000	0	360 000	0	360 000
	Ravalement de la façade commissariat de Pantin	0	72 000	0	72 000	0	72 000
	Travaux de rénovation 2 logements de fonction	0	60 000	0	60 000	0	60 000
Démolition 31 rue C. Auray (offre Premys)	0	490 000	0	490 000	0	490 000	
<b>Total Dir. de l' Urbanisme</b>		<b>-480 200</b>	<b>1 952 000</b>	<b>1 368 400</b>	<b>583 600</b>	<b>-39 050 000</b>	<b>-38 946 600</b>

Nom de l'opération	Charge Nette 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
Acquisitions et revente de coques commerciales	0	150 000	0	150 000	0	150 000
PRU 2 Sept-Arpents – Stalingrad (hors volet habitat privé) études et travaux	0	0	0	0	1 917 500	1 917 500
Transformation du secteur Porte de l'Ourcq	-15 000	0	0	0	50 000	35 000
PRU 2 Sept-Arpents – Ilots 27 - Mail	15 000	350 000		350 000	800 000	1 165 000
PRU 2 Sept-Arpents – Ilots 27 - Grille écoles Cotton	100 000	100 000		100 000	0	200 000
PRU 2 Sept-Arpents – Ilots 27 - Petit bois TC2	340 000	1 200 000		1 200 000	0	1 540 000
ZAC Grands Moulins - Participation à l'opération	240 000	240 500	0	240 500	0	480 500
ZAC du Port - Solde de participation à l'opération	22 000	22 000	0	22 000	0	44 000
Travaux du Bassin de Pantin / Raymond Queneau (emprises hors ZAC du Port)	0	0	0	0	75 000	75 000
Requalification de la folie Pantin et ex chemin vicinal	0	80 000		80 000	0	80 000
PRU 2 Sept-Arpents – Ilots 27 - Maîtrise d'œuvre	55 000	145 000		145 000	205 000	405 000
<b>Dir. du Développement local</b>	<b>757 000</b>	<b>2 287 500</b>	<b>0</b>	<b>2 287 500</b>	<b>3 047 500</b>	<b>6 092 000</b>
<b>at Développement urbain durable</b>	<b>-428 200</b>	<b>5 147 500</b>	<b>2 102 400</b>	<b>3 045 100</b>	<b>-35 594 500</b>	<b>-32 977 600</b>

Direction	Nom de l'opération	Charge Nette 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
Dir. des Bâtiments	Accessibilité	200 000	200 000	0	200 000	250 000	650 000
	Acquisitions véhicules	320 000	500 000	0	500 000	450 000	1 270 000
	Bibliothèque - Ludothèque - Salle de diffusion	2 170 000	1 620 000	2 000 000	-380 000	-2 570 134	-780 134
	Divers récurrents, gros entretien bâtiments	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	6 000 000
	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	200 000	2 800 000	300 000	2 500 000	1 095 000	3 795 000
	Rénovation de l'Eglise Saint Germain	200 000	700 000	600 000	100 000	1 900 000	2 200 000
	Réhabilitation des locaux espaces verts	200 000	0		0	0	200 000
	Plan canicule	0	500 000		500 000	500 000	1 000 000
	DUER	0	150 000		150 000	200 000	350 000
	Subvention Maison de la santé	0	60 000		60 000	28 000	88 000
Extérieurs Hôtel de Ville	20 000	600 000		600 000	400 000	1 020 000	
<b>Total Dir. des Bâtiments</b>		<b>5 310 000</b>	<b>9 130 000</b>	<b>2 900 000</b>	<b>6 230 000</b>	<b>4 252 866</b>	<b>15 792 866</b>

Direction	Nom de l'opération	Charge Nette 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
Dir. des Espaces Publics	Budget participatif	500 000	500 000	0	500 000	500 000	1 500 000
	Divers récurrents - Espaces publics	3 970 000	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	11 970 000
	Etude fontis secteur dissolution de gypse	25 000	25 000	0	25 000	25 000	75 000
	Fontis Saint Martin d'Ecublei	450 000	0	0	0	0	450 000
	Consolidations voirie zone d'aléas	0	1 500 000	0	1 500 000	1 000 000	2 500 000
<b>Total Dir. des Espaces Publics</b>		<b>4 945 000</b>	<b>6 025 000</b>	<b>0</b>	<b>6 025 000</b>	<b>5 525 000</b>	<b>16 495 000</b>
<b>Total Département Cadre de vie et Démocratie Locale</b>		<b>10 255 000</b>	<b>15 155 000</b>	<b>2 900 000</b>	<b>12 255 000</b>	<b>9 777 866</b>	<b>32 287 866</b>

Direction	Nom de l'opération	Charge Nette 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Charge Nette 2020	Charge Nette 2021	Total Dép. 2019 - 2021
Dir. Voirie et Déplacements	13-22 serpentini	0	0	137 000	-137 000	0	-137 000
	Bornes de recharge /ex autolib	20 000	0	0	0	0	20 000
	Parc des Courtillières	180 000	90 000	1 000 000	-910 000	0	-730 000
	Pietonisation du quai de l'Ourcq	800 000	0	0	0	0	800 000
	Pont de Pierre Est	250 000	0	510 000	-510 000	0	-260 000
	Pont de pierre Ouest	0	0	0	0	120 000	120 000
	Réhabilitation de la rue Charles Auray et Candale bas	1 460 000	0	0	0	0	1 460 000
	Réhabilitation impasse rue des Sept-Arpens	0	500 000	0	500 000	0	500 000
	Réhabilitation rue Candale (haut)	0	0	0	0	0	0
	Réhabilitation rue Cécile Faguet	0	0	0	0	1 500 000	1 500 000
	Réhabilitation rue Edouard Renard	0	0	0	0	70 000	70 000
	Réhabilitation rue Jacquart	600 000	0	0	0	700 000	1 300 000
	Réhabilitation rue Lepine	1 900 000	0	0	0	0	1 900 000
	Réhabilitation rue Liberté	800 000	0	0	0	0	800 000
	Rue weber Lesieur	0	0	170 000	-170 000	0	-170 000
	TZEN 3 - Ex RN3	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000
	Cimetière	700 000	500 000	0	500 000	1 000 000	2 200 000
	Réhabilitation voirie secteur Hoche / Saint Gervais	350 000	0	0	0	1 050 000	1 400 000
	Travaux de requalification de voirie Quartier Méhul	450 000	0	0	0	2 100 000	2 550 000
	Rue Gobault	0	0	0	0	600 000	600 000
Travaux voie courtillières	0	0	500 000	-500 000	0	-500 000	
Subventions Aménagements cyclables et circulations douces	0	0	686 450	-686 450	0	-686 450	
Abords Bibliothèque Ludothèque Salle de diffusion	70 000	500 000	200 000	300 000	830 000	1 200 000	
Rue du 8 Mai 1945	950 000	0	0	0	0	950 000	
<b>Total Dir. Voirie et Déplacements</b>		<b>8 530 000</b>	<b>1 590 000</b>	<b>3 203 450</b>	<b>-1 613 450</b>	<b>9 970 000</b>	<b>16 886 550</b>

Au-delà des engagements pluriannuels, les principales opérations retenues à ce stade en 2019 sont les suivantes :

Les opérations « récurrentes » : 9 M€ dont :

- L'entretien des bâtiments (administratifs, sportifs, culturels, écoles) : 2 M€,
- L'entretien des espaces publics (voirie) : 4 M€,
- Les dépenses informatiques : 800 k€,
- La transition numérique : 50 K€
- Les acquisitions de véhicules : 200 K€,
- Les dépenses en mobilier et matériel : 200 K€,
- Le plan accessibilité (Agenda d'Accessibilité Programmé, projet Ad'AP) : 500 K€,
- Le budget participatif : 500 K€ en année pleine à compter de 2019,
- Les dépenses liées au DUER : 150 k€ à compter de 2020,
- Les travaux d'entretien du patrimoine privé de la commune : 140 k€
- Le plan canicule : 500 k€ à compter de 2020.

Les équipements culturels et patrimoniaux : 7,7 M€ de dépenses

- Les travaux de l'espace culturel des Courtillières : 1,6 M€,

- Les abords de l'espace culturel des Courtilières : 500 k€,
- La participation à Est Ensemble pour le démarrage des travaux du nouveau conservatoire : 500 k€,
- La réhabilitation des Sheds : 1 M€,
- Les travaux de l'Église Saint Germain : 700 k€
- Le démarrage des travaux de l'Hôtel de Ville : 2,8 M€
- L'extérieur de l'Hôtel de Ville : 600 k€

Les équipements sport, culture, jeunesse et vie des quartiers : 1 M€

- Des crédits sont prévus au stade Charles Auray pour le démarrage des études pour la création d'une halle sportive : 300 k€,
- La construction d'un club house de football : 550 k€,
- La construction d'un club house de rugby: 170 k€,
- L'installation d'une péniche : 300 k€, et l'aménagement d'une microfolie / antenne jeunesse : 100 K€ sont prévus en 2019.

Le secteur solidarité, santé et petite enfance sera doté de 1 M€ de crédits pour :

- la création d'une crèche parentale dans les anciens bains douches, dans le quartier des Quatre-Chemins (1 M€).

70 K€ sont prévus pour la tranquillité publique, avec la poursuite du déploiement de la vidéo protection.

Les espaces verts bénéficieront de 3,1 M€ de dépenses avec la poursuite des projets d'envergure : 3 M€ pour le Parc Diderot (dont 1,4 M€ pour la dépollution), 90 k€ pour le Parc des Courtilières et 50 K€ pour la finalisation du square Magenta.

Les opérations de développement local, de logement et d'urbanisme seront encore particulièrement dotées en 2020, avec un montant total évalué aujourd'hui à 2,5 M€.

Les principales opérations sont les suivantes :

- la fin des ZACs existantes :
  - ZAC du Port : participation à verser à Est Ensemble à hauteur de 22 K€,
  - ZAC des Grands Moulins : 240 k€ de dépenses au titre de la fin de la participation à la SEMIP.

Concernant la lutte contre l'habitat indigne, l'année 2020 sera encore particulière du fait de la contractualisation avec la Soreqa, qui participe aux dépenses : 2,4 M€ de dépenses seront réalisées sur ce budget, affectés prioritairement cette année encore au PRU des Quatre-Chemins et aux opérations du 96 Jaurès, mais avec un financement alternatif : de ce fait, la participation de la ville pour 2020, à l'instar des 4 années précédentes, ne sera pas nécessaire. Par contre, la ville va continuer de co-financer les opérations relatives à l'habitat indigne menées par Est Ensemble pour 408 € et 764 K€ en 2020.

Des travaux dans le patrimoine privé de la commune seront réalisés à hauteur de 982 k€.

Enfin, les projets de voirie se poursuivront encore sur 2020 à un rythme soutenu avec un total de 7,9 M€ réparti de la façon suivante :

- 500 k€ pour les travaux de réhabilitation des allées du cimetière,
- 500 k€ pour l'aménagement de la voie d'accès au collège de l'écoquartier,
- 1,2 M€ au titre de la participation au dévoiement des réseaux pour le nouveau collège de l'écoquartier, et 200 k€ de crédits complémentaires à ceux déjà prévus en 2019 pour l'acquisition et les travaux de voirie,
- Le démarrage de l'opération de démolition / reconstruction du Marché Magenta avec l'installation du marché provisoire : 714 k€,
- Dans le cadre des travaux réalisés au centre ville, VEFA de la coque du parking en cours de réalisation : 830 k€ en dépenses et 368,4 k€ en recettes de participation versée par la Semip,
- 500 k€ pour la réhabilitation de l'impasse rue des Sept Arpents,

- 160 k€ pour le développement du plan vélo,
- 1,5 M€ pour la consolidation de fontis en zone d'aléas,
- Enfin, dans le cadre du PRU2 Sept Arpents-Stalingrad, 1,8 M€ sont inscrits au BP 2020 : le mail (350 k€), le petit bois (1,2 M€), les grilles de l'école Cotton (100 k€) et la maîtrise d'œuvre (145 k€).

## CONCLUSION

Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte national marqué par la réforme territoriale, des contraintes budgétaires fortes, compte tenu notamment de la participation des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics.

Dans la continuité des années précédentes, mais dans un contexte à nouveau plus contraint, les objectifs pour l'élaboration du budget 2020 sont les suivants :

- la garantie d'un taux d'épargne brute à 14%<sup>4</sup> ;
- le maintien d'une fiscalité équitable et maîtrisée : plus aucune augmentation des taux d'impôts ;
- la stabilisation de l'encours de dette en deçà de 100 M€ en conservant une capacité de désendettement de moins de 7 ans (5,39 ans en 2020) ;
- la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux d'environ 18 M€

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2020 de la commune et de l'adopter.**

<sup>4</sup> Le taux d'épargne brute est obtenue par la formule suivante : (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) / recettes de fonctionnement

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget principal de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de

**PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2020 de la commune ;

**ADOpte** le rapport du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2020 de la commune.

« Certifié exécutoire »  
Transmis et reçu en Préfecture  
de la Seine Saint-Denis le  
Publié le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis